

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES**

**SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ANDRÉ HARVEY, président

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DES MONTS COPPER ET MILLER  
À MURDOCHVILLE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 21 JANVIER 2004 à 13 h 30  
Salle des Chevaliers de Colomb  
864, Avenue Miller  
Murdochville

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 21 JANVIER 2004  
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
 MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
 Mme SUZANNE FOURNIER..... 4  
 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI – GROUPE ÉOLIEN ..... 8  
 M. Jean-Louis Chaumel  
 M. Jad Qaddouri  
 REPRISE DE LA SÉANCE  
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC ..... 22  
 M. Bermans Drouin  
 M. Hugues Tennier  
 CLUB DES ORNITHOLOGUES DE LA GASPÉSIE ..... 35  
 M. Olivier Deruelle  
 MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ ..... 48  
 M. Noël-Marie Clavet  
 REPRISE DE LA SÉANCE  
 TECHNOCENTRE ÉOLIEN GASPÉSIE-LES ÎLES ..... 55  
 M. Évangéliste Bourdages  
 M. MARC CARON ..... 64  
 M. DAVID BLANCHETTE ..... 69  
 DROIT DE RECTIFICATION  
 M. ROBERT VINCENT ..... 72  
 M. ROBERT DEMERS  
 MOT DE LA FIN ..... 74



**SÉANCE DU 21 JANVIER 2004**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez bien vous approcher, nous allons débiter la séance!

10 Mesdames et messieurs, bon après-midi et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parcs éoliens des monts Copper et Miller à Murdochville.

15 Mon nom est André Harvey et je suis président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre compréhension pour le report des séances prévues de la Commission et de votre présence ici cet après-midi. Votre participation nous est indispensable et elle est très appréciée.

20 Je vous rappelle qu'à la suite des mandats que le ministre de l'environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, a confiés au BAPE le 5 novembre dernier, et compte tenu du contexte similaire des deux (2) projets, j'ai décidé, en tant que président de l'organisme, de ne constituer qu'une seule Commission et d'agir comme membre unique chargé de l'examen public des deux (2) projets.

25 Ces projets que nous avons examinés ensemble lors de la première partie des audiences, le 16 décembre dernier, sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

30 Dès le départ, il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe qui appuie la Commission.

35 Vous avez d'abord en avant monsieur René Beaudet, qui agit comme analyste et supportera la Commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport. Monsieur Beaudet est également responsable du Service de l'expertise environnementale au sein du BAPE.

40 Sont présentes à l'arrière de la salle mesdames Alexandra Dufresne, conseillère en communication, et madame Suzanne Bouchard, coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

L'organisation technique, comme ce fut le cas dans la première partie des séances publiques, est sous la responsabilité du ministère des Relations avec les citoyens et

45 l'Immigration. Le responsable est monsieur Richard Grenier et il est accompagné par monsieur Bernard Chabot, technicien du son.

Les séances publiques de la deuxième partie seront retranscrites à partir des enregistrements sonores des séances par madame Florence Béliveau, sténotypiste officielle. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la Commission au cours de la semaine prochaine.

Je vous rappelle que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur le projet. Lors des séances de la première partie tenues dans cette même salle en décembre, vous avez pu questionner le promoteur et les personnes-ressources; aujourd'hui, vous avez la parole.

La Commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter. Dix (10) mémoires ont été déposés auprès de la Commission la semaine dernière. La plupart de leurs auteurs ont choisi de les présenter cet après-midi.

Compte tenu des conditions météorologiques et du report des séances publiques, il a fallu réorganiser l'ordre de présentation des mémoires en tenant compte d'abord d'une intervention par téléphone.

La Commission a prévu de dix (10) à quinze (15) minutes, ou de quinze (15) à vingt (20) minutes pour chaque présentation de mémoire. Je vous assure cependant que nous aurons tout le temps nécessaire pour faire valoir vos points.

À la fin de chaque présentation, je me permettrai d'échanger avec la ou les personnes qui auront fait la présentation. Mes questions visent à éclaircir certains points de vue et à mieux comprendre les éléments particuliers du mémoire ou de la présentation.

Soyez à l'aise, ce n'est pas un interrogatoire. Si vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas une faute. Un non est une réponse comme un oui.

Toute personne peut nous faire part de son opinion même si elle n'a pas déposé de mémoire. Ces personnes n'ont qu'à s'inscrire auprès de madame Bouchard à l'arrière de la salle.

Je tiens à souligner que la Commission est indépendante et qu'elle est à la recherche d'arguments supportant votre position ou votre point de vue sur les impacts potentiels des projets. Il importe de bien étayer vos propos.

La Commission ne fera pas le décompte de ceux qui sont pour ou contre le projet; elle cherche à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant. Allez-y simplement et en toute confiance.

90 Tous les mémoires déposés à la Commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté cet après-midi, il est pris en considération par la Commission au même titre que ceux qui auront été présentés.

95 Les mémoires non présentés sont disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la Commission demain. Et je pense qu'ils sont dès maintenant disponibles à l'arrière de la salle, ceux qui seront pas présentés.

100 Vous avez remarqué, en ce qui concerne le déroulement de la deuxième partie de l'audience publique, il n'y a plus de table pour le promoteur, pas plus que pour les personnes-ressources. La table du centre est toujours là, et elle vous est destinée, elle est destinée à ceux qui veulent présenter quelque chose à la Commission.

105 La séance est bien sûr ouverte à tous et le promoteur et les autres personnes-ressources, s'ils le désirent, sont les bienvenus.

110 Les règles de procédure, en ce qui concerne la procédure, tout comme dans la première partie des audiences publiques, on insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter des mémoires, que ce soit de la même façon que ça a été le cas, que ce soit de la même façon lorsque ça a été fait lors de la première séance.

115 Je rappelle qu'exprimer son opinion, ça sous-entend que d'autres peuvent également le faire et que des positions peuvent être parfois différentes. La Commission recherche l'argumentation. Il est parfaitement inutile d'avoir des propos qui pourraient être blessants. C'est à la Commission, dans son analyse, que revient la tâche de comprendre et de pondérer ce qui a été dit et donner son avis par son rapport.

120 Quant au droit de rectification, la procédure du BAPE prévoit que les personnes, que toute personne, comme le public, peuvent le cas échéant se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion, chacun a droit à la sienne.

125 Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés et qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants, et qui n'apparaissent pas exacts.

Avant de débiter par la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir vos impressions sur le déroulement des audiences. À cette fin, nous disposons, à l'arrière de la salle, des formulaires qui vous permettent de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis nos services.

---

130

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
SUZANNE FOURNIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

135

Le premier mémoire qui est présenté est celui de madame Suzanne Fournier qui, je crois, est déjà en attente sur la ligne téléphonique.

Donc madame Fournier, vous êtes là?

140

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

Oui, je suis là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

145

Vous nous entendez bien?

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

150

Très bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

155

On vous entend bien. Ça fait que je vais vous demander de nous présenter ce que vous avez préparé, et comme je le répète, vous avez de quinze (15) à vingt (20) minutes, et ensuite je me permettrai de vous poser quelques questions.

Allez-y, madame Fournier.

160

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

D'accord. Bonjour monsieur le Président, bonjour à tous!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

165

Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

170

Merci beaucoup madame Fournier.

175 Votre mémoire est très explicite et j'ai pas vraiment de questions d'éclaircissement. Toutefois, j'aurais peut-être quelques petites questions, je commencerais d'abord sur votre vision, vous parlez de la table de concertation et de sa mise en place le plus rapidement possible.

Comment voyez-vous la composition de cette table de concertation?

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

180 Qui va participer à cette table de concertation, c'est ça la question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

185 Oui, qui voyez-vous sur...

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

190 OK, tous les intervenants – moi, je pense que ça devrait être initié par le promoteur ou en collaboration avec des gens qui sont déjà prêts à organiser une telle table de concertation.

195 Et puis je pense qu'il faut pas attendre que les gens se manifestent, il faut vraiment appeler dans les différents organismes, tous ceux qui sont sur le territoire, qui sont concernés, parce que je pense qu'il y a des gens qui se sont pas nécessairement mis le nez autant que moi dans ce dossier-là, donc je pense qu'il faut aller les chercher et puis avoir leur point de vue, pas attendre que ces gens-là viennent à nous.

200 Donc qui je verrais, bon moi, je parle de la SÉPAQ, des associations chasse et pêche, les clubs de VTT, moi-même je les connais pas tous, les intervenants de la région.

Mais je pense que ça vaut la peine de faire des recherches et puis d'avoir le répertoire de ces organismes, de ces gens qui se sentent concernés. Et puis on organise une table.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

205 Une deuxième. Concernant la table, à votre point de vue, votre vision, est-ce qu'il y a des sujets prioritaires à discuter à cette table ou il faut regarder l'ensemble, sans discernement, des sujets que vous avez pu mentionner dans votre mémoire?

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

210 Bien moi, je veux dire, ce que je pourrais répondre à ça, c'est les sujets qui me préoccupent particulièrement, donc les ressources et les retombées économiques, donc je pense que ça englobe à peu près tout ce qu'implique le projet. Je veux dire ça, c'est vraiment de façon

215 générale, quand on parle de toutes les ressources, c'est un peu ce que j'ai dit dans ma conclusion, toutes les ressources du territoire, et puis les retombées économiques.

Donc à cette table de concertation, on doit s'attarder vraiment à ces sujets-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

220

Ça va.

225 Vous manifestez beaucoup, je dirais, d'inquiétude ou vous soulignez fortement tout ce qui a trait au suivi par exemple des travaux de mise en place des équipements, et vous parlez d'érosion, de perte de frayères et de sédimentation.

230 Vous avez donné un début de réponse à ma question en parlant d'inventaires qui avaient été faits par les Ressources naturelles, des cas d'érosion, mais est-ce que votre souci de ces cas-là relève d'observations ou qu'il y a eu beaucoup d'expériences en ce sens-là qui ont été mises à votre connaissance, soit pour l'exploitation forestière.

230

Qu'est-ce qui supporte vraiment votre inquiétude?

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

235

240 OK. Moi, bon, j'ai pris connaissance de ce rapport-là, l'inventaire des cas d'érosion sur quelques bassins versants répartis sur le territoire de la Gaspésie, particulièrement, moi, en ce qui concerne le bassin versant de la rivière Mont-Louis, où avec la rivière Darmouth, ce sont deux (2) bassins versants qui sont particulièrement problématiques pour les cas d'érosion.

240

Mais pour l'ensemble de la Gaspésie, ce que rapporte ce document-là, c'est qu'en Gaspésie, étant donné un substrat particulier, on a des cas d'érosion qui sont problématiques, plus à certains endroits, mais dans l'ensemble, c'est problématique.

245

Donc c'est pour ça que moi, je m'inquiète particulièrement des cours d'eau en Gaspésie, l'impact que ça peut avoir au niveau de la sédimentation, des frayères.

Bon, est-ce que ça répond à cette question?

250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, ça répond, oui. J'imagine que c'est en grande partie sinon essentiellement relié à l'exploitation forestière, ce qu'il peut y avoir comme documentation?

255



**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

260 Oui, parce que ce qu'on y dit dans ce rapport-là, c'est que c'est l'ouverture des chemins forestiers pour la récolte forestière qui est le problème, là. Donc la façon dont c'est fait.

265 On sait que depuis quelques années, il y a eu des améliorations avec les saines pratiques, mais justement, il faut les respecter, ces saines pratiques-là, il faut être certain que l'entrepreneur les connaît, parce que c'est pas tous les entrepreneurs qui les connaissent, et puis moi je pense que, bon, moi j'aimerais ça que quelqu'un sur le terrain qui regarde, regarde, c'est comme ça qu'il faut faire ça, et puis on surveille.

270 J'ai comme un doute, là, que ça va se faire selon les saines pratiques, parce que c'est pas tous les entrepreneurs qui connaissent les saines pratiques, là.

275 Et puis nous, on a eu, à Mont-Louis, avec le Comité de bassin de la rivière Mont-Louis, une rencontre de concertation sur la réfection des chemins forestiers, c'est peut-être pour ça que j'ai peut-être un petit peu d'informations sur ce dossier-là, nous on compte faire, l'année prochaine, un inventaire sur notre bassin versant.

280 Et puis on avait, à notre table de concertation, monsieur Molloy, Roger Molloy qui est le coordonnateur concernant le document sur les saines pratiques, qui nous a expliqué certaines choses, et puis je pense qu'il faut en tenir compte sérieusement, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

285 Une dernière, ça vise un peu, vous le mentionnez également dans votre mémoire, que pour les projets de Miller et Copper, il y a pas nécessairement des impacts majeurs, que toutefois c'est les effets cumulatifs qui viendraient de plusieurs projets.

Mais est-ce que, justement, votre mémoire est pas orienté un peu dans ce sens-là, votre crainte principale, c'est de voir la multiplication des projets et vraiment des impacts cumulatifs?

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

290 Exactement, oui, c'est ça. Parce que le promoteur semble dire, bien bon, ouvrir les chemins forestiers, c'est pas plus grave que ce qui se fait déjà. Mais, je veux dire, il faut faire un plus là, plus celui-là, plus celui-là, plus celui-là. Déboiser, bien, c'est juste quelques hectares, deux point trente-deux pour cent (2,32 %), même que c'est même plus ça maintenant, là.

295 Mais je veux dire à l'échelle de la Gaspésie, quand on additionne tout, c'est ça qui cause les problèmes, là. C'est ça, c'est vraiment l'effet cumulatif. Et puis c'est un petit peu choquant de voir, dans l'étude d'impact, de lire que, bon, c'est pas plus grave que le déboisement qui se fait ailleurs, tout ça.

300 Mais bon, quand on cumule tout ça, finalement, l'impact est assez important, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

305 Bon, madame Fournier, il me reste à vous remercier. Évidemment, on aurait préféré vous avoir devant nous, vous avoir avec nous, mais on comprend votre occupation et d'autant plus qu'on a dû reporter.

310 Donc merci beaucoup d'avoir participé à notre séance cet après-midi. Une bonne fin de journée.

**PAR Mme SUZANNE FOURNIER:**

315 Merci à vous, monsieur le Président. Au revoir!

---

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI – GROUPE ÉOLIEN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

320 Je demanderais maintenant à monsieur Jean-Louis Chaumel, s'il vous plaît, de l'Université du Québec à Rimouski, et peut-être avec son collègue, monsieur Qaddouri, voilà, de venir nous présenter leur mémoire.

325 Bonjour messieurs.

**PAR M. JAD QADDOURI:**

330 Monsieur le Président, notre présentation est une forme synthétique et moins détaillée que le mémoire que nous avons déposé auprès de votre Commission. Les auteurs de cette étude et de ce mémoire sont – alors je présente Jean-Louis Chaumel, cofondateur du Groupe éolien et spécialiste en gestion de projet en matière de développement éolien, et moi-même, membre du Groupe éolien et spécialiste en stratégie de développement régional et territorial.

335 Alors je cède la parole à monsieur Jean-Louis Chaumel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

340 Bienvenue, messieurs.

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

345           Merci beaucoup, monsieur le Président.

Bon, je m'interroge sur l'efficacité de ma présentation, donnez-moi trente (30) secondes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

350

Je vous demanderais, juste au départ, est-ce que c'est prévu dans votre présentation d'identifier votre groupe de recherche, de nous faire part, vous parliez de sa fondation...

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

355

Oui bon, écoutez, je m'excuse, j'ai un problème d'ordinateur que je dois "reseter", donc je vais commencer et nous enclencherons par la suite dans cette présentation Power Point.

360

Donc le Groupe éolien est une entité de l'Université du Québec à Rimouski, regroupe quinze (15) chercheurs, professeurs, ingénieurs et est actuellement la plus importante équipe universitaire au Canada en matière de développement éolien.

365

Nous dispensons de la formation en énergie éolienne à tous les niveaux, que ce soit au niveau des jeunes ingénieurs, maîtrise et doctorat.

370

Le Groupe éolien a été impliqué dans la majeure partie des projets éoliens depuis les quelques années qui se sont déroulées, dans le projet éolien Parc Le Nordais et jusqu'à des études de vents, etc., etc.

375

Donc c'est une équipe importante, la plus importante, je répète, pratiquement, au Canada, en matière d'expertise universitaire et multidisciplinaire, laquelle regroupe des gens de l'environnement, de l'aérodynamisme, électronique de puissance, développement régional, météo, télécommunication, enfin tout ce qui concerne, toutes les technologies qui concernent le secteur éolien.

380

Peut-être – excusez-moi, j'ai un petit peu de délai mais on va y arriver, donnez-moi trente (30) secondes – peut-être une fois présenté sommairement le groupe, je vais vous expliciter un petit peu notre position par rapport, les analyses qu'on a pu faire par rapport au projet de 3Ci.

D'abord, en ce qui concerne les questions de potentiel éolien! L'université du Québec à Rimouski a réalisé, depuis plusieurs années, et a été la première à publier l'Atlas des vents du Québec, qui identifiait exactement comment et où se trouvaient les principaux gisements éoliens, c'est-à-dire les principales poches, les principales zones, les principaux territoires qui étaient susceptibles d'accueillir des projets éoliens. Ces principaux territoires ont été bien localisés, en

385 commençant par le nord, le Grand-Nord du Québec, la Basse-Côte-Nord, les Îles-de-la-Madeleine, l'Île d'Anticosti et évidemment la Gaspésie.

La Gaspésie a été retenue comme étant le territoire le plus prometteur, notamment en raison des réseaux de distribution électrique qui existent, en raison de villes importantes, etc., etc. Et des besoins.

Par la suite, de façon plus précise, nous avons pu identifier, sur le territoire gaspésien même, des zones, comment dirais-je, que nous appelons de sites éoliens exploitables, c'est-à-dire – excusez-moi, donc je vais passer rapidement, je vais vous montrer cette carte.

Peut-être que j'ai oublié que le Groupe éolien, en plus d'être un groupe universitaire classique, développe des technologies nouvelles en matière d'énergie éolienne, que nous avons développé des techniques de régulation, d'éoliennes de moyenne puissance et que maintenant, par l'intermédiaire de sociétés affiliées à l'Université du Québec à Rimouski, nos partenaires industriels, on commercialise également des technologies développées au Québec, des technologies éoliennes qui sont fabriquées par des entreprises québécoises, que nous montrons ici, rapidement.

Donc voici, en ce qui concerne l'Atlas des vents du Québec, l'identification des zones, et voici cette carte donc qui identifie le comportement des vents sur la péninsule gaspésienne. Vous voyez ici apparaître la zone qui a été délimitée dans les appels d'offres, cette espèce de frontière, je dirais, entre les MRC de Matane, Gaspésie, et d'autre part le reste du Québec.

Voici d'autre part l'identification de la zone de Murdochville qui, dès l'Atlas des vents du Québec, dès 1998, avait déjà été identifiée comme une zone à très fort potentiel éolien, puisque c'était une zone classée rouge, dans les meilleures zones en matière de potentiel de vents.

Sur les questions environnementales, nous serons relativement brefs. Je vais résumer, pour aller rapidement.

L'impact visuel est considéré comme acceptable.

Les bruits ou l'émission de bruit est considéré comme inexistant en termes de perception par les populations.

La mortalité d'oiseaux, selon l'expérience que nous avons, et je parle d'expérience pratique, nous n'avons pas fait d'inventaire scientifique comme l'ont fait certaines firmes ou consultants qui vous présenteront des mémoires ici, mais la pratique que nous avons de la fréquentation des parcs, l'analyse des environnements autour des éoliennes de toute nature et de toute taille nous confirment que la mortalité d'oiseaux n'est pas supérieure à tout bâtiment moyennement fenestré qui serait construit dans un site particulier.

430 En d'autres termes, pour être clair, une grande maison avec des fenêtres ne comporte pas plus de risque, pour de la mortalité d'oiseaux, qu'une grande éolienne.

Et évidemment, la question de la revalorisation exceptionnelle de l'environnement régional, et je vais transférer sur cette question-là qui nous semble beaucoup plus importante.

435 Je voudrais rappeler que la région de Murdochville est une région historiquement sinistrée au niveau environnemental. Que l'exploitation industrielle qui a eu lieu dans cette ville-là et dans cette région-là a laissé des séquelles extrêmement graves en ce qui concerne l'environnement local et régional. Que tout projet éolien est un projet d'énergie verte, dont vous savez qu'il symbolise, aux yeux du grand public, un souci de protection de l'environnement.

440 D'ailleurs, ce n'est pas nous qui avons pris cette photo, c'est National Geographic, un photographe extrêmement célèbre aux États-Unis, qui est allé prendre cette photo à Saint-Ulric-de-Matane, et qui l'a publiée dans le journal National Geographic comme un emblème, comme un symbole de la qualité de vie au Québec, de l'initiative des Québécois et de l'équilibre environnemental harmonieux qui existe au Québec avec l'utilisation de ces technologies.

445 C'est un acquis, c'est un savoir-faire que le Québec a, nous avons toute raison de croire que de tels résultats vont également être utilisés ici.

450 Enfin, l'intervention de ce projet éolien contribue à la revalorisation d'un site qui a été exceptionnellement détruit; nous le détaillons.

Bon, évidemment, c'est également une source de revitalisation industrielle, nous reviendrons un petit peu plus tard là-dessus.

455 Donc en termes de conclusion sur l'aspect environnemental, la communauté de Murdochville a des droits, elle a droit de reconquérir son avenir par le biais de ces forces vives, elle a droit d'envisager l'implantation d'un projet d'énergie renouvelable propre sur son territoire, elle a droit d'exploiter son potentiel éolien et de saisir cette opportunité de revalorisation de son site, de son environnement.

460 Et je dirais, ultime remarque sur cette question environnementale, loin d'être une atteinte environnementale, ce qui ne veut pas dire que le projet n'a pas des considérations environnementales ou qu'il ne faut pas prendre garde à certains aspects environnementaux, comprenons bien ce que nous disons, ce projet, qui non seulement a une atteinte 465 environnementale faible mais dont nous croyons qu'il pourra être présenté dans le monde comme un exemple de reconquête d'un milieu, d'un environnement détruit, nous considérons que ce projet pourrait être interprété comme la revanche d'une ville martyre en terme environnemental.

470 Abordons maintenant la question des aspects plus technologiques, économiques, retombées.

D'abord, il s'agit de grandes éoliennes, de technologie de pointe, de grande puissance, de la toute dernière technologie que l'on fait dans le monde.

475

Je voudrais rappeler que ces éoliennes n'existent pas au Québec, elles sont deux (2) à trois (3) fois plus puissantes que celles que l'on a, bref ce sont des technologies de pointe extrêmement complexes, avec de multiples composants, et qui font appel donc à des compétences techniques multiples et de pointe qui sont, en fait, fabriquées à l'étranger; je rappelle qu'il n'existe aucun fabricant d'éoliennes au Canada, de toute façon, avant même de parler de la Gaspésie, parlons du Canada, il n'en existe aucun. Mais que par contre, il y a la possibilité de créer des opportunités de retombées.

480

Pour situer un petit peu le contexte, voici la moitié, ce n'est même pas la totalité, la moitié de l'intérieur d'une nacelle éolienne du type de celles que l'on va implanter à Murdochville. Le côté droit de la photo a été coupé, c'est-à-dire qu'on ne voit que ce qu'on appelle communément le "gear box", l'axe principal et le moyeu de l'éolienne qui supporte les pales.

485

Mais on a tenu à vous montrer cette photo, elle vous donne un peu une idée du gigantisme du dimensionnement, de la dimension formidable des pièces, des poids; des grues qui vont devoir soulever ceci, installer ceci, et de la taille des hommes et des femmes à côté de ces technologies-là.

490

Eh bien, on se trouve dans un contexte où les retombées économiques immédiates, pour Murdochville, seront effectivement modestes. Le rêve ou la vision je dirais un peu mythique de l'usine de fabrication d'éoliennes, elle est loin de ce projet-là, ce n'est pas ça que l'on verra, il est inutile de s'attendre à ça, mais des raisons que j'ai expliquées plus tôt, parce qu'une usine de fabrication, ce n'est pas ce qui est discuté ici, c'est plutôt – surtout dans un contexte où de toute façon, la fabrication de ces machines sera étrangère.

495

Je voudrais souligner le caractère audacieux du promoteur et du projet, et même l'aspect risqué de ceci. Il ne faut pas croire qu'un projet éolien à Murdochville est une mince affaire.

500

Et d'autre part, le contexte général de ce projet-là, socioéconomique général québécois, et qui n'a rien à voir avec 3Ci lui-même, est assez peu favorable pour des impacts significatifs.

505

D'abord, rappelons que ce n'est pas Hydro-Québec mais c'est le secteur privé qui réalise ces projets, nous explicitons un petit peu plus en détail dans le mémoire cette logique-là.

510

D'autre part, que le projet n'est pas soumis aux règles des appels d'offres de mille mégawatts (1000 MW) et que donc, en d'autres termes, si vous voulez, le promoteur est selon

nous dans son plein droit où il exerce les prérogatives légitimes qu'il a comme promoteur privé, entreprise privée qui doit répondre à des exigences que lui a demandées Hydro-Québec.

515           Donc malgré l'évidence qu'il n'y aura pas de retombées directes numériquement importantes en termes d'emplois massifs pour Murdochville, par contre, nous croyons que ce projet a un aspect structurant à moyen terme important.

520           La complexité de ces technologies, la complexité du projet, je répète, ce projet se fait dans un milieu difficile, se fait dans un milieu dont nous avons, à l'UQAR, identifié qu'il est caractérisé par un très gros potentiel de vents, mais il est aussi caractérisé par des conditions de givre exceptionnelles, parmi les plus dures dans l'Est du Canada.

525           Plusieurs tours de mesures de vents se sont écroulées récemment dû à des problèmes de givre. Donc c'est vous dire la difficulté, je dirais le défi technique, financier, logistique que va devoir rencontrer ce projet, qui est un projet complexe, difficile.

530           Et d'autre part, l'ampleur du projet fait en sorte que, oui, des retombées directes issues de 3Ci ne seront pas numériquement importantes, mais en myriade, l'ensemble des PME qui vont graviter autour de ce projet, fournitures de maintenance, fournitures de nouvelles technologies, systèmes électriques, systèmes de régulation, surveillance, télécommunication, tous ces éléments-là vont effectivement créer des emplois et il est tout à fait plausible que ces emplois progressent dans la région de Murdochville de façon positive. À condition toutefois que cet élément, je dirais un petit peu, excusez-moi l'expression, un peu comme un brise-glace, si vous

535           voulez.

540           Le projet 3Ci est une locomotive qui, en elle-même, ne crée pas beaucoup d'emplois, mais c'est une locomotive symbolique et puissante qui tire derrière elle la relève économique de Murdochville, la fierté d'une certaine relève à Murdochville qui va intéresser de jeunes PME à venir établir des sociétés de services à Murdochville, à condition toutefois que le milieu lui-même encourage aussi cette dynamique.

545           En conclusion et en terminant, je resouligne aussi les responsabilités locales. Il est d'après nous dangereux de croire et ni même d'exiger de ces promoteurs-là qu'ils arrivent en conquérants et en investisseurs, comme si leur cent quatre-vingts millions de dollars (180 M\$) d'investissement devait être coupé en morceaux pour qu'on calcule des retombées. Non!

550           Ces industriels font des efforts déjà importants. S'ils ne sont pas soutenus par le milieu, par des coinvestissements du milieu, par des initiatives positives en faveur de ces projets, il n'est pas impossible que ces projets ne se fassent pas ou il n'est pas impossible que ces projets n'aient pas du tout les retombées que l'on attend d'eux.

          Vous comprenez ce que je veux dire, il faut bien percevoir cette initiative, que l'on va appeler si vous voulez l'initiative de 3Ci, comme un acte courageux, déterminé, important, que le

555 milieu doit saisir comme étant une opportunité, maintenant, une rampe de lancement pour redynamiser Murdochville, même si le projet de 3Ci comme tel ne peut pas évidemment résoudre tous les problèmes de survie de Murdochville.

Et c'était un peu ma conclusion. Merci, monsieur le Président.

560

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. J'ai un certain nombre de questions suite à votre exposé.

565

D'une part, je pense que vous y croyez et bravo, je pense qu'avec les efforts que vous faites à l'Université de Rimouski, on peut percevoir votre enthousiasme vis-à-vis ces projets-là.

570

D'autre part, particulièrement en lisant le mémoire que vous nous avez soumis, il y a un degré aussi, je dirais peut-être pas de pessimisme mais d'inquiétude vis-à-vis la réalisation de tous les projets prévus d'éoliennes en Gaspésie, et particulièrement au niveau économique. Je comprends qu'au niveau environnemental, j'ai bien compris votre exposé, mais au niveau économique, vous semblez mettre un certain nombre de bémols ou vous questionnez beaucoup la possibilité que cette sorte de miracle, entre guillemets, mais d'avancement économique de la Gaspésie soit activé notamment par l'appel d'offres d'Hydro-Québec de mille mégawatts (1000 MW).

575

Pouvez-vous expliciter un peu cette dualité d'approche de votre groupe.

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

580

Écoutez, nous sommes assez soucieux que le dossier éolien ne crée pas non plus des attentes impossibles, des rêves d'usines qui n'existeront peut-être pas.

585

Donc oui, nous sommes passionnés, et nous avons investi beaucoup d'années, de temps et d'argent dans ce secteur-là et nous allons le soutenir, mais en même temps, nous préférons, comme universitaires, comme scientifiques qui analysons la situation jour après jour, le dossier politico-stratégique de cette filière, nous sommes obligés de vous dire la vérité, enfin ce que nous croyons être une certaine vérité.

590

Et nous observons les faits. Les faits, d'abord, c'est que le volume de cet appel d'offres est faible. Je voudrais rappeler que l'Ontario, il y a quelques mois, a annoncé trois mille mégawatts (3000 MW).

595

Alors quand, en Gaspésie, ou dans le Bas-Saint-Laurent ou au Québec, nous prétendons vouloir être une plate-forme de l'ensemble du développement éolien de l'Est du Canada, je voudrais rappeler que le Nouveau-Brunswick vient d'annoncer des appels d'offres, il y a quelques



jours à peine, dont la réponse même doit être soumise avant le Québec, c'est-à-dire au mois d'avril prochain.

600 Que l'Ontario annonce trois mille mégawatts (3000 MW), que l'Alberta progresse très vite, donc mille mégawatts (1000 MW), ce n'est pas beaucoup et nous avons, monsieur le Président, alerté déjà il y a quelques semaines la Régie de l'énergie ainsi que le président d'Hydro-Québec Distribution sur le fait que nous recommandions que le Québec autorise un peu plus que mille mégawatts (1000 MW), de façon à être un peu plus attractif, à être un peu plus attirant.

605 Donc déjà le volume de mille mégawatts (1000 MW), en lui-même, n'est pas le Klondike que l'on veut bien dire.

610 Deuxièmement, toute la technologie est étrangère, tous les fabricants sont étrangers. Ces fabricants n'ont pas particulièrement d'enthousiasme ni d'intérêt à venir ici.

Alors il y a quoi sur la table! Il y a des contraintes, il y a des ordres. Si vous ne vous pliez pas aux ordres du gouvernement du Québec qui sont d'avoir quarante pour cent (40 %) de contenu à soixante pour cent (60 %) de contenu gaspésien, vous ne passerez pas.

615 Le problème, c'est que ce n'est pas le gouvernement qui fait ces projets, ce sont des sociétés privées. C'est très dommage, et nous regrettons, et nous sommes je dirais même – je vais passer sur le mot que j'allais employer – nous regrettons qu'Hydro-Québec ne se soit pas impliquée dans le développement éolien. C'est la vie, et c'est comme ça, et nous prenons les choses comme telles.

620 Il y a déjà mille mégawatts (1000 MW) de contrats, on va pas cracher là-dessus. On va dire que c'est acceptable. Mais Hydro-Québec aurait pu, comme société d'État, s'impliquer dans le développement éolien comme il a fait dans l'hydroélectricité. Il ne l'a pas fait; et il fait quoi, il laisse aux sociétés privées le soin de faire ce métier-là, de prendre tous les risques.

625 Ici à Murdochville, c'est 3Ci qui doit tout faire, trouver la technologie, trouver les sites, trouver l'argent, défricher, faire les études environnementales. Bien sûr qu'il a un contrat ultime avec Hydro-Québec mais tout ça, tout ça doit être fait dans un contexte climatique extrêmement difficile. Jamais Vestas n'a installé des éoliennes de deux point cinq mégawatts (2,5 MW) dans un contexte aussi dur que Murdochville.

630 Donc ce sont des défis importants. Et évidemment nous disons, dans ce contexte-là, qui sont les faits, la réalité économique, que le pouvoir des banquiers, le pouvoir des sociétés privées, car à la fin, je vous rappelle que 3Ci doit aller chercher de l'argent où, pas chez Hydro-Québec, il va le chercher chez des banquiers, des banquiers qui sont à Londres, à New York, à Toronto, dans les sociétés de capitaux de risque ou de fonds de retraite. Eh bien, ce sont ces banquiers qui vont lui dire quoi faire, où acheter les éoliennes, etc.

640 Tout ça pour dire que les leviers économiques que nous avons en Gaspésie, pour  
contraindre ces promoteurs à ce que nous voulons tous, c'est-à-dire des retombées locales, ces  
leviers ne sont pas énormes.

645 Il ne faut pas croire que les obligations qu'il y a dans les mille mégawatts (1000 MW) sont  
une arme finale. Oui, ça va favoriser, oui bien sûr, c'est bien d'aller dans ça. C'est dans ce sens-  
là, sur ce point-là que, si vous voulez, nous croyons qu'il ne faut pas non plus surestimer les  
responsabilités de ces promoteurs-là et nous croyons que c'est la loi du marché et le bon sens, et  
la concertation régionale qui va permettre ça.

650 Mais nous sommes confiants que des voies vont être trouvées, mais ce ne sont pas des  
voies faciles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

655 Si on revient au projet de 3Ci, vous abordez dans votre rapport le côté du givre et des  
études qui pourraient être conduites, et même un projet de recherche et développement en ce  
sens.

660 Est-ce que, d'une part, vous avez discuté de ceci avec le promoteur, et d'autre part,  
qu'est-ce que ça voudrait dire, si ça se produisait, s'il y avait un centre de recherche spécifique à  
cet élément de risque là?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

665 Le risque existe, il a été clairement démontré par l'université, et l'université a  
effectivement recommandé, à plusieurs reprises, a encore fait des interventions récentes, pour la  
création d'un tel centre. Pourquoi, c'est parce qu'il est évident, tout simplement évident que  
premièrement, le site de Murdochville, si vous voulez, a des avantages et des inconvénients.

670 Ne le nions pas, la question du givre est un risque supplémentaire par exemple à la  
région de Matane ou à la région même ici du bord du fleuve, que va prendre 3Ci dans cette  
région.

675 Ce que nous avons dit, nous, à l'UQAR, bien, plutôt que de voir ceci comme une  
catastrophe naturelle, comme un grand problème pour 3Ci, peut-être qu'on peut en faire un atout,  
peut-être que Murdochville, au lieu de souffrir du givre, pourrait bénéficier de ce site exceptionnel.  
Peut-être qu'une concertation entre les gouvernements, le promoteur 3Ci, les universités, pourrait  
faire de Murdochville non seulement une plate-forme unique dans l'Est du Canada de recherche  
et développement sur ces aspects climatiques très particuliers qui vont devoir se répéter pour les  
680 sites du Grand-Nord, etc., et en même temps, soutenir 3Ci, aider 3Ci.

Qu'est-ce que veut dire du givre, monsieur le Président, ça veut dire des pertes de puissance et ça veut dire des difficultés de maintenance; ça peut vouloir dire des problèmes d'entretien pour l'exploitant qu'est 3Ci.

685

Ce que nous disons, un centre, enfin une unité, une plate-forme, appelez ça comme vous voulez, une unité de R et D peut épauler ce projet-là et les autres, mais ce projet-là puisqu'il arrive, eh bien, ça va être au bénéfice de l'ensemble de la collectivité, ça va réduire les risques techniques que 3Ci doit encourir avec ses machines.

690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que je peux comprendre que ça demeure, à l'heure actuelle, une idée ou une intention; il y a pas eu de discussions formelles?

695

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

Si, monsieur le Président, je vous confirme que le projet est activement discuté à de multiples niveaux, qu'il est très avancé, et que nous sommes confiants que des solutions, mais ce sont des solutions qui doivent être trouvées avec tous les partenaires, partenaires gaspésiens qui ne sont pas seulement à Murdochville, le TechnoCentre éolien, les organismes de développement économique, tous ces partenaires-là, l'UQAR peut servir de catalyseur, peut être un partenaire dans ce projet-là, et nous sommes prêts à jouer un rôle clé et déterminant.

700

Mais nous ne ferons pas évidemment ces choses-là seuls et ça ne se fera qu'avec l'assentiment complet et total du milieu.

705

Nous croyons tout à fait possible et nous sommes confiants qu'on en arrive à...

710

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour la ville de Murdochville, un tel projet, même si ça demeurerait peut-être modeste en investissement, qu'est-ce que ça pourrait vouloir dire, pour la ville?

715

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

Écoutez, monsieur le Président, nous avons utilisé ce concept-là d'abord parce qu'il vient notamment d'une université, donc nous en sommes proches. Mais c'était plutôt à titre d'exemple.

720

Ce que nous voulions montrer, c'était que le projet 3Ci est un projet moteur d'initiatives qui vont se greffer à lui, d'accord. Donc aujourd'hui, vous me posez des questions sur un petit centre de R et D spécialisé sur le givre qui pourrait être ici à Murdochville, mais il n'y a pas que cette initiative. Des petites entreprises pourraient vouloir développer d'autre chose, ce petit centre pourrait attirer d'autres entreprises ici.

725           Donc si vous voulez, comprenons-nous bien, c'est un peu à titre d'exemple.

          En termes de symbole, en termes d'emplois, vous savez, nous, nous prenons, plutôt que le rêve de grandes usines éoliennes où il y aurait des centaines de personnes, nous croyons plutôt à la technique du petit bas, d'accord. Donc profitons du fait que 3Ci a lui pris et est  
730 déterminé pour faire ce projet, greffons à ce projet des initiatives qui le bonifient, qui vont augmenter les retombées économiques, et tout le monde va y gagner.

          Donc la question de ce centre-là, peut-être est-ce que c'est modeste, on parle peut-être seulement de trois-quatre (3-4) emplois, attention, ce sont des emplois de haut niveau, de niveau  
735 – je vous donne un exemple, nous avons un chercheur, à l'UQAR, actuellement, un doctorat sur la glace, au moins deux (2) chercheurs, un qui est spécialisé dans les sites du Grand-Nord et un autre qui est spécialisé dans les problèmes de glaces et aérodynamiques.

          Ces gens-là cherchent, ces chercheurs québécois cherchent des sites d'application.  
740 Demain matin, si ce centre existe, ce sont les meilleurs chercheurs du Québec actuellement dans les glaces, ils vont tout de suite venir à Murdochville. Mais encore faut-il qu'ils aient un outil de pratique.

          Alors oui, c'est seulement trois (3) ou quatre (4) emplois, mais ce sont des emplois de haut niveau et d'autre part, ça va se parler dans le milieu, en montrant, dans des organismes comme l'université ou d'autres montrent qu'ils ont foi dans le développement de Murdochville, eh bien, nous croyons que ça va amener une confiance dans d'autres investisseurs, d'autres projets qui vont venir.

750   **PAR LE PRÉSIDENT:**

          C'est ce que la Commission cherche à savoir un peu. C'est qu'on parle beaucoup du projet comme un élément déclencheur, et les éoliennes, c'est même un peu méconnu de la population, et pour que des promoteurs viennent s'implanter ici, il faut qu'il y ait des espoirs de  
755 réussite.

          Quand on parle, on a l'exemple peut-être de Nordais, Cap-Chat et Saint-Ulric, même dans votre mémoire, vous mentionnez que ça a peut-être pas été un exemple de retombées, justement ces services-là par exemple, ça peut être quoi, ça peut représenter quoi comme  
760 entretien, un site comme les deux (2) projets ici, à Murdochville?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

          C'est assez important. Vous avez vu, vous avez vécu vous-même hier la situation  
765 d'isolement de la région, vous comprendrez bien que ce qu'on fait par exemple actuellement à Cap-Chat, pour vous donner un petit exemple, ce qu'on fait à Cap-Chat, c'est que le centre de services de Cap-Chat n'est pas à Cap-Chat, il est à Matane. Bien! Alors on doit envoyer des

camions régulièrement de Matane pour monter à Cap-Chat redémarrer des éoliennes, etc., ce qui a été le cas d'ailleurs hier soir.

770

Eh bien, imaginez-vous que dans le cas de Murdochville, ça ne pourra probablement pas se passer comme ça. On va devoir avoir ici même des équipes de maintenance, d'entretien, etc. Si ces équipes sont grossies par des équipes de recherche et développement, de développement de nouvelles technologies adaptées à la glace, eh bien, on va créer plus d'emplois.

775

Non, je pense que collectivement, nous n'avons pas le choix, monsieur le Président, que ce projet réussisse.

780

Donc les universités, je suis confiant que les organismes de développement du milieu vont s'associer pour qu'il se fasse, pour qu'il réussisse, pour que malgré les défis techniques qu'il nous pose, qu'il pose au promoteur, qu'il nous pose à nous, on fasse collectivement, comme communauté en Gaspésie, de ce projet-là une réussite, et nous allons mettre tous les moyens que nous pouvons pour collaborer avec le promoteur pour que ce soit une réussite, réussite technique, réussite de rentabilité; s'il n'y a pas de rentabilité, il n'y a pas d'autres projets.

785

Peut-être attirer d'autres projets. Vous savez qu'il y a des discussions sur d'autres projets à Murdochville que le projet 3Ci, même dans le cadre des appels d'offres.

790

Donc oui, on pense que Murdochville peut être modestement mais progressivement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

795

Une dernière question. Est-ce qu'un comité d'harmonisation ou une table de concertation peut être intéressante à cet égard-là de réunir les gens et de permettre de trouver des collaborations possibles, des développements possibles?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

800

Écoutez, les gouvernements ont déjà et l'ensemble de la grande région gaspésienne ont déjà pris des initiatives dans ce sens. La plus connue est celle du TechnoCentre éolien. Je pense que cet organisme est tout à fait justifié, existe, est structuré pour faire de telles actions, il a à coeur certainement la question de Murdochville.

805

Je ne serais pas extrêmement partisan de la multiplication de structures. Nous avons cet outil-là régionalement parlant, il est tout à fait capable de veiller à avoir, ou à dynamiser, ou à consacrer une partie de ses travaux, de ses ressources à ce projet-là dont, je répète, qu'il est un projet phare.

810

N'oubliez pas que les appels d'offres vont créer encore deux (2) ans de délai avant que d'autres éoliennes soient là, donc je pense que même pour le TechnoCentre, le projet de,

comment dirais-je, de Murdochville est un projet important. Et personne ne peut se permettre de laisser passer ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

815

Je terminerai en vous demandant, vous parliez, vous avez présenté aussi qu'il y avait peu d'impacts significatifs, je pense, d'impacts négatifs, mais est-ce qu'avec la multiplication des projets, est-ce qu'il y a pas une certaine accumulation, est-ce qu'il y aurait pas des impacts cumulatifs qui pourraient être plus importants même si de projet en projet, ils nous paraissent assez modestes?

820

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

Attention, je comprends...

825

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je ne parle pas du côté économique, là; je parle du côté environnemental. Je parle pas du côté économique.

830

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

Ah oui, alors là-dessus, notre point de vue est clair, on nous a posé la question lorsque nous avons demandé une augmentation du quota des mille mégawatts (1000 MW). Évidemment, l'argument, c'est: est-ce que vous allez pas transformer la Gaspésie, etc.

835

Je voudrais vous rappeler que nous avons énormément de place en Gaspésie; d'autre part, que nous avons démontré, les Québécois, que nous sommes capables de bien aménager ces parcs-là. Et nous avons dit à la Commission et à vous-même, monsieur le Président, dans notre mémoire, que l'exemple de Cap-Chat et du caractère massif de la colonisation du cap de Cap-Chat par beaucoup d'éoliennes n'est probablement pas à refaire. Nous ne sommes carrément pas en faveur de la reproduction de ça.

840

Mais par contre, nous disons par exemple que l'aménagement qui a été fait à Saint-Ulric-de-Matane est remarquable.

845

Donc nous croyons que les promoteurs, qui sont très surveillés au Québec, nous avons des mécanismes de contrôle ahurissants, sévères en matière environnementale, que ces promoteurs vont utiliser toutes les techniques possibles pour limiter l'impact visuel. Vous savez que c'est ça, l'impact principal des éoliennes. Et que nous avons, dans nos régions, largement assez d'espace pour trouver, faire un compromis entre pas trop d'impact visuel et une implantation assez importante.

850

855

Donc nous sommes optimistes sur cette capacité de la région de Murdochville à accueillir d'autres...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

860

Je vous remercie beaucoup.

Nous allons prendre une pause de dix (10) minutes et nous continuons par la suite.

865

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**

870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais au représentant de la SÉPAQ, monsieur Bermans Drouin, de s'approcher, s'il vous plaît.

875

Je voudrais vous signaler que si je ne regarde pas l'écran pendant les présentations, c'est pas parce que je suis désintéressé, c'est parce que j'ai un petit écran ici devant moi.

Bonjour messieurs. Bienvenue à la séance!

880

**PAR M. BERMANS DROUIN:**

Bonjour monsieur le Président, bonjour à tous! Mon nom est Bermans Drouin, directeur de la réserve faunique Chics-Chocs. Je suis avec mon collègue Huguer Tennier, biologiste de la réserve faunique.

885

Petite présentation aujourd'hui sur Power Point. Pour les questions, on peut être deux (2), monsieur le Président, à répondre aux questions après le mémoire. Il y a Hugues Tennier qui va répondre et moi.

890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Aucun problème.

895

**PAR M. BERMANS DROUIN:**

Société d'établissements de plein air du Québec, mémoire sur le projet d'aménagement du parc éolien au mont Copper à Murdochville.

900

On va vous présenter c'est quoi la SÉPAQ, qu'est-ce que la SÉPAQ fait. La SÉPAQ est une société d'État qui a pour objet d'exploiter et de développer au profit de l'ensemble des Québécois les équipements et les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés par le gouvernement du Québec

905

Exploite quarante-six (46) établissements dont vingt-deux (22) parcs nationaux, seize (16) réserves fauniques, une (1) pourvoirie et sept (7) centres touristiques dans quinze (15) régions administratives.



910 La SÉPAQ gère et développe la majorité des établissements sous sa gestion en concertation avec les instances régionales. Quand on parle d'instances régionales, on a un conseil d'administration local pour la réserve faunique Chics-Chocs avec différents représentants qui siègent sur cette table. On a secteur plein air et loisir, on a secteur faune, on a la FAPAQ qui siège sur cette table, la Fédération québécoise de la faune, l'unité régionale loisir-sport et un représentant de la MRC, ministère des Ressources naturelles secteur forêt.

915 C'est quoi leur mandat, le mandat du CAL, c'est superviser l'administration générale de la réserve faunique, proposer le budget annuel d'opérations et de voir à proposer des solutions et élaborer des plans d'action garantissant la rentabilité.

920 Elle gère et développe la majorité des établissements sous sa gestion en concertation avec les instances régionales.

A le mandat d'effectuer une exploitation commerciale rentable et un développement durable du réseau des réserves fauniques.

925 Le projet de parc éolien au mont Copper serait localisé à l'intérieur des limites de la réserve faunique des Chics-Chocs dont la gestion relève de la SÉPAQ.

930 La réalisation du projet aurait des répercussions sur la qualité de certains produits récréatifs et sur la satisfaction de la clientèle de la réserve faunique des Chics-Chocs.

935 C'est un territoire voué à la conservation et à la mise en valeur de la faune pour les Québécois. Territoire exceptionnel pour la chasse à l'orignal dont la population d'originaux importante, un succès de chasse très élevé, forte demande pour la chasse à l'orignal et la réserve faunique a encore du potentiel pour un développement additionnel de la chasse.

940 Quand on mentionne population d'originaux importante, onze (11) originaux aux dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>) est présent sur la réserve faunique Chics-Chocs, comparativement aux autres régions du Québec, trois (3) originaux aux dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>), excluant bien sûr la réserve faunique de Matane et la réserve faunique de Dunière.

945 Un succès de chasse élevé, entre quatre-vingt-cinq (85 %) et quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). C'est un territoire, comme je l'ai mentionné, où il y a une forte demande pour chasser l'orignal, c'est donc la troisième réserve faunique la plus en demande pour la chasse à l'orignal.

950 Les chances de gagner par tirage au sort un séjour de chasse à l'arme à feu dans la réserve faunique sont d'une chance sur quatre-vingt-six (1/86), alors que pour l'ensemble du réseau des réserves fauniques est d'une chance sur vingt-huit (1/28).

Territoire au paysage remarquable à l'échelle du réseau.

Seize (16) chalets destinés à la pêche, la chasse et la villégiature.

955 Plus de quatre millions (4 M\$) investis depuis 1998 pour consolider et développer les activités et infrastructures, notamment pour des fins de la chasse à l'orignal. Si on fait un résumé, il y a eu des investissements sur les infrastructures routières, consolidation des chalets et l'aménagement faunique, ainsi que l'hébergement pour la construction de nouveaux chalets, et ainsi que de l'accès au territoire.

960 Les impacts appréhendés par les éoliennes dans la réserve faunique Chics-Chocs! Sur des paysages stratégiques pour la clientèle; les paysages font partie des motifs fondamentaux qui incitent la clientèle à venir dans une réserve faunique selon deux (2) enquêtes importantes faites auprès d'elle, sur trois mille cinq cents (3500) répondants.

965 Le fait de voir des éoliennes dans le paysage aurait aussi un impact sur d'autres motifs fondamentaux tels que le sentiment d'isolement et le contact avec la nature que la clientèle souhaite retrouver en forêt.

970 Lorsqu'il y a dégradation d'un ou de plusieurs de ces motifs, l'intérêt de la clientèle diminue pour fréquenter une réserve faunique.

975 Les impacts appréhendés par les éoliennes dans la réserve faunique Chics-Chocs! Sur la superficie exploitée pour la chasse à l'orignal, une perte de superficie de chasse alors qu'il y a encore un potentiel de développement important de cette activité. On parle du mont Copper.

Dans un contexte de développement, les besoins et l'optimisation de la superficie exploitable pour la chasse sont importants. La complexité du découpage des secteurs de chasse, notamment dans un contexte de développement de cette activité.

980 Les impacts appréhendés par les éoliennes dans la réserve faunique Chics-Chocs! La suite, sur les activités récréatives et la clientèle en période de construction. Dans les secteurs où les éoliennes seraient installées, il y aurait perturbation des activités de chasse à l'orignal et à l'ours et de pêche. Un dérangement de la clientèle dans la pratique de leurs activités où elle s'héberge en chalet. La sécurité de la clientèle moindre sur les chemins utilisés par les véhicules et la machinerie lourde requis à la construction. Risque d'insatisfaction et de plaintes de la part de la clientèle de la réserve faunique.

990 Les impacts appréhendés par les éoliennes dans le parc national de la Gaspésie! On sait bien sûr que la réserve faunique Chics-Chocs est située juste voisin du parc national de la Gaspésie, on est juste voisin du parc, sur des paysages visibles à partir du parc national de la Gaspésie, le projet est susceptible d'affecter certains lieux stratégiques du parc, exemple le mont Jacques-Cartier fréquenté par de nombreux visiteurs venus contempler la beauté des paysages naturels du massif des Chics-Chocs, parc et hors parc.

995           Lorsqu'on parle, excusez, parc et hors parc, c'est bien évident que s'il y a des éoliennes sur la réserve faunique Chics-Chocs, le parc est juste voisin, il y aura impact pour le parc de la Gaspésie.

1000           Les impacts appréhendés par les éoliennes! Incidences sur les investissements consentis par le gouvernement pour développer les Chics-Chocs à des fins d'écotourisme et d'aventure. Pour stimuler le développement de la Haute-Gaspésie, le gouvernement du Québec a consenti, en 2001, trente-huit millions de dollars (38 M\$) pour mettre en valeur les attraits naturels du massif des Chics-Chocs et à des fins touristiques dans les territoires sous la gestion de la SÉPAQ.

1005           Ces investissements ont été réalisés dans le parc de la Gaspésie et dans la réserve faunique Chics-Chocs, réserve Matane et réserve Dunière.

1010           La visibilité d'éoliennes dans le massif des Chics-Chocs, notamment à partir des lieux stratégiques des territoires gérés par la SÉPAQ. C'est que ça réduirait significativement la valeur naturelle et écologique de ces montagnes pour des fins touristiques. Atténuerait les résultats initialement escomptés par les investissements réalisés pour le développement touristique de ce milieu naturel remarquable.

1015           Atténuation de l'impact visuel des éoliennes dans le paysage! Les mesures demandées:

          Réaliser une analyse d'impact visuel pour les sites stratégiques où la satisfaction des clients et la qualité des produits récréatifs sont susceptibles d'être affectés;

1020           Cibler les mesures d'atténuation à prendre pour éliminer ou réduire l'impact visuel des éoliennes pour les sites stratégiques;

1025           Consulter la réserve faunique Chics-Chocs et le parc national de la Gaspésie pour convenir du modèle de distribution des éoliennes le plus acceptable au plan visuel pour les sites stratégiques de ces territoires;

          Restreindre au minimum le nombre d'éoliennes sur le territoire de la réserve faunique Chics-Chocs.

1030           Atténuation de la perte de territoire pour la chasse à l'orignal! Les mesures demandées:

          Concentrer les éoliennes afin que la superficie requise pour leurs aménagements soit la plus restreinte possible. Ce qui rapporte à dire, pour une diminution de l'impact visuel en les concentrant. Si on concentre les éoliennes, il va y avoir une diminution de l'impact visuel.

1035           Atténuation de l'impact des travaux de construction éoliens! Principales mesures demandées:

Durant la saison de chasse à l'original, s'abstenir de réaliser des travaux de construction; si impossible, restreindre au minimum la circulation routière;

1040

Concentrer la circulation et les travaux de construction la nuit;

Restreindre au maximum l'étendue du chantier de construction;

1045

Compenser la SÉPAQ pour les pertes de revenus occasionnées par la fermeture du secteur de chasse où seraient effectués les travaux de construction. Donc une somme de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) de revenus, dans le secteur du mont Copper où vont être les éoliennes. C'est ce que ça nous rapporte, ce secteur de chasse, pour la saison automne 2004. Toute réclamation de chasseur justifiable et liée aux travaux de construction.

1050

Atténuation de l'impact des travaux de construction des éoliennes, suite!

Éviter toute activité aux alentours des sites d'hébergement et des lacs de pêche;

1055

Compenser la SÉPAQ pour lui permettre d'aménager des sites de chasse à l'ours de remplacement éloignés du chantier de construction;

Effectuer des activités de construction les plus dérangeantes pour la clientèle le jour et aviser la réserve faunique et la clientèle avant leur réalisation;

1060

Sensibiliser la clientèle à l'existence du chantier de construction;

Sensibiliser les entrepreneurs et travailleurs associés à la construction des éoliennes aux besoins de la clientèle de la réserve faunique des Chics-Chocs.

1065

Atténuation de l'impact issu de l'exploitation et de l'entretien des éoliennes! Les mesures qui sont demandées:

1070

Maintenir accessibles aux chasseurs à l'original les sites où seront construites les éoliennes;

Éviter toute circulation et activités durant la saison de chasse à l'original; la chasse à l'original, du début septembre jusqu'à la mi-octobre.

1075

Sensibiliser la clientèle à l'existence du parc éolien;

Sensibiliser les entrepreneurs et travailleurs associés à l'exploitation et à l'entretien des éoliennes aux besoins de la clientèle de la réserve faunique;

1080

Entretenir adéquatement le réseau routier utilisé pour l'exploitation des éoliennes.

Enfin, le projet pourrait être acceptable dans la mesure où le promoteur consent à se conformer aux mesures d'atténuation demandées pour réduire au maximum les impacts du projet sur la satisfaction de la clientèle et la qualité des produits récréatifs offerts dans la réserve faunique des Chics-Chocs et le parc national de la Gaspésie.

1085

Merci!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1090

Merci monsieur Drouin. Quelques questions pour explorer un peu ce que vous avez présenté et ce qu'on a reçu aussi dans votre mémoire.

1095

Je commencerais à vous poser une question, vos commentaires semblent viser spécifiquement le projet actuel, est-ce qu'ils visent aussi les projets futurs? Est-ce qu'il y a une certaine crainte de la multiplication des projets à l'intérieur des limites de votre réserve ou de réserves semblables ailleurs en Gaspésie?

**PAR M. BERMANS DROUIN:**

1100

Bonne question, monsieur le Président! Aujourd'hui, il est bien évident qu'on présente le mémoire pour le mont Copper. Ce qui s'en vient avec le mille mégawatts (1000 MW) futur, c'est sûr qu'on a quand même des craintes pour le territoire de la réserve faunique, à pas se faire envahir d'éoliennes. C'est ça.

1105

Aujourd'hui, on est strictement ici pour le mont Copper.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1110

Ça va.

1115

Que représente, je suis pas familier avec les limites de votre réserve, que représente, vous parlez du secteur tantôt, vous donnez un peu une indication des pertes potentielles pour la chasse à l'orignal du secteur où va s'implanter le projet, mais ça représente quoi, sur l'ensemble de votre réserve, ce secteur-là, je sais pas, en pourcentage, en activités, en nombre de chalets, nombre de lacs.

Pouvez-vous nous situer un peu, par rapport au reste de la réserve, ce que ça veut dire.

**PAR M. BERMANS DROUIN:**

1120

OK, si on calcule présentement sur le mont Copper, le futur projet qui s'en vient sur le mont Copper concernant les éoliennes, si on discute de chasse à l'orignal, on va avoir, c'est sûr,

une partie du territoire qui va être utilisé par les éoliennes, ça fait qu'il est bien évident, pour la réserve faunique Chics-Chocs, on va avoir du redécoupage de secteurs à faire.

1125

Et puis ce secteur avait été prévu, en 2006, pour ouvrir une nouvelle zone de la chasse qui représente environ onze (11) groupes de chasseurs, pour un total de trente-cinq mille dollars (35 000 \$), sur le mont.

1130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un peu dans le même sens, où se situe le centre, parce que si on regarde la carte, on perçoit que le site du projet est à la limite, est dans une extrémité de votre réserve, où se situe le pôle principal, vous parliez de seize (16) chalets tantôt.

1135

**PAR M. BERMANS DROUIN:**

OK, pour ce qui a trait aux chalets, c'est bien évident que le seul chalet qui va avoir impact pour ce projet va être le chalet du lac Adam qui est situé en bordure de la route du petit parc, de la route 1000, et puis effectivement, ce serait en grande partie le chalet du lac Adam, en villégiature été et pêche durant la saison estivale, et puis qui est cependant loué aux chasseurs durant la période automnale.

1140

**PAR M. HUGUES TENNIER:**

1145

Je peux peut-être apporter quelques éléments supplémentaires.

En fait, le projet tel que défini dans l'étude d'impact s'étend sur à peu près trente kilomètres carrés (30 km<sup>2</sup>), si on parle du parc éolien en entier. La réserve faunique compte, à elle, mille deux cents kilomètres carrés (1200 km<sup>2</sup>). Donc on est autour du deux (2 %) à trois pour cent (3 %) de la superficie du territoire qui est couvert par le projet éolien.

1150

Maintenant, les éoliennes sont situées sur le sommet du mont Copper, qui se trouve à être une des montagnes, un des hauts sommets de la réserve faunique des Chics-Chocs, ce qui fait que le projet, selon nous en tout cas, va sensiblement être visible de la plupart des zones de chasse de la réserve.

1155

En termes de proximité de nos infrastructures, le chalet du lac Adam, justement, se trouve à peu près trois kilomètres-trois kilomètres et demi (3 km-3 km ½) du parc éolien, ça fait qu'on pense que pour notre clientèle qui va pêcher sur le lac Adam, il va y avoir des éoliennes dans leur paysage. De la même façon, le lac Soyer, qui est à peu près à six kilomètres (6 km), devrait lui aussi être touché par les éoliennes.

1160

On a l'impression aussi que des lacs comme le lac Mont-Louis, qui sont un petit peu plus loin, à l'échelle de quinze (15 km) à vingt kilomètres (20 km), vont être visibles aussi, selon des

1165

analyses à main levée qu'on a faites à partir des données topographiques du système d'information de l'environnement forestier du ministère des Ressources naturelles.

1170 Dans le cas du lac Mont-Louis, on parle de cinq (5) chalets, qui représentent à peu près, quoi, cinquante pour cent (50 %) de notre fréquentation de pêche, pêche-villégiature, toute notre saison, cinq (5) chalets qui sont utilisés grosso modo du mois de mai jusqu'à la fin octobre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175 C'est à cet effet-là que vous mentionnez dans votre rapport, dans votre présentation, qu'il devrait y avoir des analyses visuelles de faites à partir de certains sites.

1180 Mais à ma souvenance, dans la première partie, il avait été question de consultations, qu'il y avait eu, qu'il y avait pas eu de consultations, pouvez-vous m'éclairer, est-ce qu'il y a eu déjà des consultations?

Et je me rappelle aussi qu'on avait parlé que des éoliennes auraient pu être changées de place justement pour éviter ces aspects-là.

1185 Pouvez-vous éclairer la Commission sur ça, sur les échanges qu'il aurait pu y avoir avec le promoteur ou avec le consultant?

**PAR M. HUGUES TENNIER:**

1190 À notre sens, en tout cas, il y a pas eu de modification réelle de l'emplacement des éoliennes suite aux discussions ou aux échanges, ou aux lettres en fait qui ont suivi la publication en phase préliminaire de l'étude d'impact environnementale, et puis les réunions des intervenants gouvernementaux qui ont suivi ça.

1195 On a explicité nos préoccupations par rapport à la localisation de ces éoliennes-là, on avait déjà demandé certaines simulations visuelles, et lors de la période de questions qui suit l'étude d'impact environnemental, la réponse avait été donnée que semble-t-il – je pense que vous pouvez vous référer aux documents – mais semble-t-il que selon le promoteur, les impacts étaient pas assez grands pour justifier des simulations.

1200 Nous, après avoir fait un survol rapide, on a l'impression, en tout cas, qu'on a beaucoup plus de sites stratégiques qui peuvent être touchés que ce qui préalablement avait été pensé. C'est sûr qu'initialement, il y a eu un projet de neuf mégawatts (9 MW), qui est en amont de tout ça, pour lequel on avait été consulté, et le projet de neuf mégawatts (9 MW), bon, il est en cours  
1205 actuellement, et puis Il est en implantation.

Maintenant on n'a pas, à ce moment-là, étant donné qu'il était juste question de neuf mégawatts (9 MW), bon, de cinq (5) à six (6) éoliennes de un point huit mégawatt (1,8 MW) ou de

1210 quinze (15) à seize (16) éoliennes de la grosseur de celles de Cap-Chat, on n'avait pas cru bon, et que c'était le seul projet et qu'on n'était pas dans le contexte des appels d'offres de mille mégawatts (1000 MW) et tout, de discuter réellement de l'intégration de tout ça dans le paysage.

1215 Maintenant, la donne change un petit peu, d'où notre intérêt et puis la présentation de ce mémoire-là par la SÉPAQ et non pas par la réserve faunique des Chics-Chocs mais bien par la SÉPAQ.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1220 J'aimerais aborder un aspect, comment vous vivez avec l'exploitation forestière. Les arguments, certains arguments que vous pouvez apporter au niveau des éoliennes peuvent peut-être s'appliquer, aussi, j'imagine, lorsqu'on déboise, lorsqu'on exploite un flanc de montagne, tout ça, ça peut avoir une incidence aussi et sur la chasse et sur les paysages.

1225 Comment vous abordez, est-ce qu'il y a des consultations qui sont faites à ce niveau-là avec les promoteurs, avec les exploitants?

**PAR M. HUGUES TENNIER:**

1230 En égard de la Loi sur les forêts, maintenant la SÉPAQ, à titre de tiers faunique, est invitée à participer à la planification des plans généraux, des plans quinquennaux et même, maintenant on est de plus en plus appelé pour discuter des plans annuels aussi des compagnies forestières.

1235 C'est sûr qu'on vit avec les erreurs du passé, et puis avec la foresterie du passé qui est là, qui a laissé ses cicatrices, mais de plus en plus, on participe, on contribue à harmoniser dans le fond nos besoins avec ceux de l'industrie forestière.

1240 Maintenant, dans un premier temps, on s'était penché sur les normes existantes au niveau du paysage en vertu du Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier qui sont pas du tout les mêmes, dans le fond, le contexte n'est pas du tout le même. On parle d'un projet éolien, de tours de près de cent mètres (100 m) de haut, une coupe forestière, c'est quand même quelque chose qui à quatre-cinq-sept-huit-dix-douze kilomètres (4 km-5 km-7 km-8 km-10 km-12 km) ne présente pas le même impact au niveau du paysage.

1245 Et puis c'est sûr aussi que les activités forestières ne sont pas sujettes aux audiences publiques, ne sont pas sujettes aux évaluations environnementales, peut-être que si c'était le cas, on n'est pas ici pour faire – ce serait élaboré autrement, là.

1250 Mais c'est sûr que dans le contexte actuel, il y a beaucoup de nos énergies, d'où la présence d'un ingénieur forestier pour la réserve faunique pour faire le suivi des activités forestières.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1255 Parce qu'on peut concevoir que dans les années à venir, et on l'a mentionné en première partie, qu'il peut y avoir même de l'exploitation forestière à proximité des éoliennes, dans le secteur des éoliennes, ce qui vous fait une double approche, l'approche avec l'exploitation.

1260 Et je comprends que pour ce qui est des chemins forestiers par exemple, probablement que c'est encore plus vaste comme préoccupation, comme circulation.

Parce qu'un des points que vous abordez est l'aspect de la circulation, j'imagine que vous visez particulièrement en période de construction. Parce qu'en période d'exploitation, ce serait moins important.

1265 **PAR M. HUGUES TENNIER:**

1270 Oui, c'est clair. Une de nos grosses préoccupations, c'est justement la quantité de fardiers, de gros véhicules qui vont circuler sur le territoire en période de construction, l'espace pour stationner tout ça, tout l'équipement, le matériel de grosse envergure, dans le fond.

1275 On cherche à limiter au maximum la portée du chantier, ça c'est tout clair. Et on pense que ça peut être assez facilement harmoniser, c'est des petites mesures dans le fond de sensibilisation, d'information, de signalisation, de respect de certaines plages de temps, des choses comme ça, et le projet peut, dans ce contexte-là, être bien intégré.

1280 Maintenant, vous avez fait allusion justement aux activités forestières dans le territoire. C'est sûr qu'on suit, dans le fond, la planification des forestiers, et on est dans un territoire en priorité de récolte, actuellement, selon les données du ministère des Ressources naturelles. Ce qui fait que même dans les deux (2) prochaines années, GDS, la compagnie qui travaille dans ce territoire-là, a projeté des parterres de coupes et moi, je m'attends que dans les dix (10) à quinze (15) prochaines années, tout le territoire va avoir été probablement exploité parce qu'on est dans des forêts matures et surannées.

1285 Donc c'est un secteur qui est voué, à court ou moyen terme, à la récolte forestière et qui est voué, à court terme, à un développement routier, déjà. Donc on peut pas considérer que le projet du mont Copper est un gain pour nous, en termes d'ouverture du territoire, le territoire va déjà être ouvert. Et on travaille, depuis plusieurs mois, dans le fond, pour participer à la planification du réseau routier en fonction de nos besoins et tout ça. Puis ça, ça fonctionne assez bien.

1290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que l'exploitation forestière vous amène, j'imagine, mais je vais vous laisser répondre, à redéfinir vos secteurs en période de chasse?

1295 **PAR M. HUGUES TENNIER:**

Compte tenu de la grandeur des territoires de la réserve faunique Chics-Chocs, c'est pas le même cas, on est en situation d'exploitation intensive en période de chasse ici, tout le territoire est utilisé.

1300

Par contre, on a des grandes zones de chasse, qui nous permet d'harmoniser ou d'informer dans le fond nos chasseurs, sur cent cinquante kilomètres carrés (150 km<sup>2</sup>) ou sur soixante-dix kilomètres carrés (70 km<sup>2</sup>), à partir du moment où on sait où se trouvent les chantiers d'activité, où sont faits les travaux sylvicoles, on est capable de les rediriger et puis il y a des possibilités d'harmonisation quand même qui sont possibles à ce niveau-là.

1305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le territoire où est situé le projet est un territoire favorable à la chasse à l'orignal?

1310

**PAR M. HUGUES TENNIER:**

Dans la mesure où les activités forestières vont commencer sous peu, ça va le devenir. C'est sûr qu'actuellement, c'est pas un territoire exploité, on est en sommet de montagne, on est en forêt mature, l'orignal favorise les jeunes forêts. Donc pour l'instant, ce n'est pas un territoire qui est exploité, mais c'est tout clair que c'est une question de quelque temps, là.

1315

Deux-trois-quatre (2-3-4) ans après une CPRS, déjà quand la régénération commence à s'établir, il y a du broute qui s'installe, ça devient un habitat intéressant pour l'orignal.

1320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je terminerais en abordant le côté, en posant une dernière question sur les compensations. Vous parliez tantôt trente-cinq mille dollars (35 000 \$), tout ça.

1325

Est-ce que, par exemple s'il y a des endroits, il va y avoir une perte au niveau des paysages, est-ce qu'il y a d'autres modes de compensation que vous imaginez que dire, bien, donnez-nous trente-cinq mille (35 000 \$) ou cinquante mille (50 000 \$) ou dix mille dollars (10 000 \$). Est-ce qu'il y a d'autres modes de compensation?

1330

**PAR M. BERMANS DROUIN:**

On n'avait pas pensé à d'autres modes, effectivement.

1335

**PAR M. HUGUES TENNIER:**

1340 Mais il y a peut-être, dans le fond, le principe de la compensation au cas par cas, en fonction des plaintes que l'on va recevoir de notre clientèle.

1345 À partir du moment où un client mentionne que lui, il a pas trouvé ça intéressant de se retrouver sur un lac de pêche où il y avait des éoliennes, ou dans un chalet où il y avait des éoliennes, ou sur une zone de chasse où il a pas aimé avoir les éoliennes dans son mirador, dans le fond, nous, notre service à la clientèle, notre approche de service à la clientèle prône le dédommagement dans ces contextes-là, il pourrait y avoir un dédommagement au cas par cas qui pourrait être facturé au promoteur ou quelque chose dans le genre. Dans le fond, il s'agirait d'établir la procédure. Ça, ce serait une mesure intéressante.

1350 Le promoteur faisait allusion à un développement écotouristique du territoire, ça pourrait prendre place aussi dans ce contexte-là, un belvédère et puis un sentier d'interprétation de l'énergie éolienne dans un contexte...

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait une autre forme de compensation.

**PAR M. HUGUES TENNIER:**

1360 J'oserais pas m'avancer à ce niveau-là. Disons que pour l'instant, on en est plus au niveau d'une compensation monétaire pour les pertes – parce qu'on est une société à but commercial, à vocation de rentabilité économique, puis ça, c'est clair qu'il faut que les pertes qu'on encourt soient remboursées.

1365 Je penserais pas qu'on ait besoin de fermer une zone, à moins que les travaux soient à ce point-là, que le chantier soit à ce point-là étendu dans le territoire en question pendant l'automne prochain par exemple, si c'est là que ça va avoir lieu.

1370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans l'optique d'éviter les problèmes plutôt que de les compenser plus tard, est-ce qu'une table ou un comité de concertation, une table d'harmonisation peut présenter des intérêts pour la SÉPAQ?

1375 **PAR M. HUGUES TENNIER:**

Dans le fond, on s'est pas beaucoup penché sur la question parce que le promoteur, au niveau de son étude d'impact et des réponses aux questions qu'on avait soumises, avait fait

1380 référence à la création de cette table-là et à l'utilisation du conseil d'administration local dont monsieur Drouin vous a parlé tout à l'heure.

Et puis on ne pense pas que c'est un organe qui pourrait être applicable. Ce que l'on pense, et dans le fond, ça ressort aussi dans nos recommandations, c'est qu'il y a eu une étape  
1385 manquante dans le processus d'élaboration du projet qui a été, dans la phase initiale, de venir s'asseoir avec nous pour voir exactement comment on pouvait intégrer ça dans nos préoccupations du paysage, et ce que l'on souhaite, dans le fond, c'est qu'il y ait ces séances de travail là qui soient établies avec la réserve faunique des Chics-Chocs et le parc de la Gaspésie, de façon à diminuer au maximum les perturbations des paysages problématiques.

1390 Il est peut-être possible de réétudier la disposition, actuellement le chantier est très étendu, est-ce qu'on a réellement besoin d'avoir du trente-cinq (35 km<sup>2</sup>) ou du quarante kilomètres carrés (40 km<sup>2</sup>) de grandeur de chantier, avec des sous-parcs éoliens distants de deux (2 km) à trois (3 km) à quatre kilomètres (4 km). On est peut-être capable de les densifier  
1395 un petit peu. En fonction toujours de l'analyse de paysage qui va être faite à partir du lac Adam, pour nous, du lac Soyer, du mont Jacques-Cartier, du lac Mont-Louis, de nos chalets. Et peut-être qu'on va être capable, qu'on va s'apercevoir qu'il y a sept (7), ou huit (8) ou dix (10) éoliennes uniquement qui sont problématiques et qui ont besoin d'être déplacées.

1400 Là, on sait déjà que le projet avait été fait pour trente-six (36) éoliennes initialement, maintenant avec la nouvelle technologie utilisée, on est capable d'en utiliser uniquement trente (30) pour aller chercher le cinquante-quatre mégawatts (54 MW). Déjà, on a six (6) éoliennes que l'ont peut déplacer. Il y a peut-être d'autres gains, là, qu'on peut aller chercher comme ça.

1405 Dans le fond, il faut comprendre que c'est pas uniquement un objectif de rentabilité économique en termes d'énergie éolienne, il y a d'autres intervenants qui sont sur les territoires, et en fait, on a des chiffres qui ressortent du mémoire que l'on n'a pas présentés ici, c'est une évaluation qui date de 1985, là, on l'a mise à jour, mais grosso modo, un orignal rapporte, en retombées économiques, quelque chose de l'ordre de dix mille dollars (10 000 \$).

1410 Nous, cette année, on a récolté cent vingt (120) originaux, donc on parle d'un million deux cent mille (1 200 000 \$) annuellement de retombées. L'an prochain, on évalue, probablement entre cent cinquante (150) et cent soixante (160).

1415 Donc on se dirige tranquillement vers le deux millions (2 M\$) de retombées économiques annuellement, ce qui est à considérer quand on sait que le projet parle de quinze millions (15 M\$) de retombées économiques, là, le projet du mont Copper et du mont Miller.

1420 Il y a peut-être une possibilité, en fait, d'harmoniser tout ça, pour éviter au maximum – et puis ceux qui nous ont précédés, de l'Université du Québec à Rimouski, mentionnaient justement le brio qui est ressorti des analyses et puis de l'intégration dans le paysage dans le cas de Saint-Ulric et de Cap-Chat, peut-être que dans ce contexte-là, le défi est à ce niveau-ci, voir à intégrer

1425 tout ça avec la clientèle de la SÉPAQ, qui est une clientèle écotouristique qui vient en nature et non pas en paysage industriel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci bien, messieurs, d'être venus nous rencontrer.

1430 Avez-vous d'autre chose à ajouter, monsieur Drouin?

**PAR M. BERMANS DROUIN:**

1435 Oui, monsieur le Président, sur les trois mille cinq cents (3500) répondants tout à l'heure que je vous avais parlé, lorsqu'on a effectué un sondage auprès de la clientèle, les principaux motifs fondamentaux qui incitent d'abord nos clients à venir dans la réserve faunique ont été le sentiment d'isolement, être en contact avec la nature, les beaux paysages, la tranquillité des lieux; et en cinquième position, récolter du poisson ou du gibier dans le cas d'une activité faunique.

1440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1445

---

### **CLUB DES ORNITHOLOGUES DE LA GASPÉSIE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1450

Je demanderais à monsieur Olivier Deruelle, du Club des ornithologues, s'il vous plaît, de la Gaspésie à venir nous présenter son mémoire.

Bon après-midi, monsieur Deruelle.

1455

**PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

Bonjour monsieur le Président, bonjour à tous.

1460

Je voudrais d'abord m'excuser de devoir tourner le dos à la plupart d'entre vous, c'est la règle du jeu je crois. D'autre part, j'ai pas de Power Point à présenter, donc il va falloir que je vous fasse, que j'essaie d'être dynamique dans ma lecture. Voilà!

1465

Le mémoire que l'on a déposé est composé de trois (3) parties, une partie qui est une introduction où en fait on présente le Club des ornithologues et la raison de sa présence à ces

audiences avec sa vision de l'éolien; il comprend également une analyse critique de l'étude d'impact des deux (2) projets, Copper et Miller; et enfin, nos conclusions sur les projets et nos craintes sur le développement de l'éolien en Gaspésie.

1470 Il est évident que je vais surtout insister sur la partie, la dernière partie, au niveau des conclusions. Je ferai mon exposé à peu près en quatre (4) temps.

1475 Une présentation rapide du Club! Le Club des ornithologues de la Gaspésie existe depuis 1980, il regroupe environ cent cinquante (150) membres, mais en fait ses activités intéressent des gens qui ne sont pas membres, et en fait, nos activités attirent trois (3) ou quatre (4) fois plus de personnes que ça, à peu près six cents (600) personnes.

1480 Nos objectifs et nos activités sont l'organisation de sorties d'observation des oiseaux, donc c'est un loisir, c'est un loisir scientifique.

1485 La diffusion de connaissances sur l'avifaune, donc ça, c'est éducatif et de mise en valeur. Par exemple, on est en train de finir un guide des sites ornithologiques de la Gaspésie qui doit être un outil de développement touristique puisqu'on sait qu'il y a beaucoup de gens qui se déplacent pour voir les oiseaux de par le monde et en particulier en Gaspésie, qui est une région riche à cet égard.

Troisième mission, c'est l'étude et le suivi des oiseaux, donc récolte de données, etc., compilation de ces données. C'est notre rôle scientifique.

1490 Et enfin, quatrième rôle, c'est la raison de notre présence aujourd'hui, c'est la protection des espèces et des espaces naturels, donc un rôle de conservation.

1495 Donc le Club participe à la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel. Dans ce sens, le Club n'est pas un adversaire du développement des énergies renouvelables dont fait partie l'éolien. Il est évident que nous sommes favorables à une politique énergétique qui chercherait à réduire l'utilisation des énergies fossiles, donc à participer à l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto et à réduire ses impacts sur l'environnement.

1500 Ceci étant dit, on aimerait que ce soit une politique cohérente et actuellement, ce qui se passe entre l'éolien et ce qui se passe aussi au niveau de sept (7) centrales à gaz nous montre que la politique, enfin la cohérence, on repassera une prochaine fois.

1505 Pour ce qui est de la problématique de l'éolien pour les oiseaux, pour rappeler un petit peu aux gens qui seraient pas familiarisés avec ça, il est connu, il est largement connu dans le monde que les structures hautes, immeubles, cheminées, lignes électriques, etc., constituent des pièges mortels pour des millions d'oiseaux qui chaque année les percutent lors de leurs déplacements. Ça, ce sont des choses sur lesquelles il existe des données qui sont rassemblées depuis de nombreuses années et ça, c'est pas juste les éoliennes.

1510 Mais les éoliennes ont peu de chance d'échapper à ce type d'impact. On sait que les éoliennes peuvent représenter un risque important de collision pour l'avifaune dans certaines conditions.

1515 Le problème est un manque d'information important en matière d'éolien, il existe très peu de données et d'études incontestables sur le sujet, et surtout de sources indépendantes, puisque la plupart des études sont réalisées ou commanditées par les gens qui font des projets d'éoliennes.

1520 Il y a deux (2) types d'impacts qui sont à considérer de manière prioritaire. Le premier est la destruction d'habitats ou la modification de ces habitats pour des espèces qui nichent sur le site; ces modifications d'habitats sont liées au déboisement pour les chemins d'accès, pour l'implantation des éoliennes, pour l'implantation des lignes électriques qui vont avec ceci, donc il y a une destruction d'habitats pour un certain nombre d'espèces.

1525 Et puis enfin, le risque le plus connu, c'est le risque de collision avec les structures des éoliennes, c'est-à-dire aussi bien les pales en mouvement ou arrêtées, les colonnes, les câbles, les lignes à haute tension, etc.

1530 On oublie trop souvent les lignes à haute tension, les lignes tuent énormément d'oiseaux parmi les structures hautes. Donc ce risque de collision concerne toutes les espèces et en particulier les oiseaux lors de leurs déplacements migratoires qui sont des déplacements massifs le plus souvent.

1535 On considère deux (2) types d'espèces. Les espèces communes, pour lesquelles un certain impact est acceptable ou peut être acceptable, et puis les espèces qui sont menacées ou en déclin qui, à notre sens, pour lesquelles l'impact devrait être nul ou pratiquement nul. Il est évident que si on prend une espèce qui est extrêmement menacée, la disparition de quelques individus peut avoir un sens très différent que pour une espèce fréquente.

1540 À Murdochville, il y a quatre (4) espèces qui ont déjà été observées et qui pourraient être susceptibles d'être touchées, parmi ces espèces sensibles: la grive de Bicknell, l'aigle royal, le pygargue à tête blanche et l'arlequin plongeur qui est un canard.

1545 Il s'agit d'espèces qui ont été désignées menacées ou vulnérables, ou qui sont susceptibles de l'être au Québec et au Canada. Elles sont toutes exposées aux risques de collision et certaines, notamment la grive de Bicknell et peut-être l'aigle royal, pourraient également être touchées par la destruction des habitats.

1550 Donc les principales préoccupations des études d'impact pour les projets éoliens sont la nécessité de connaître avec précision les couloirs les plus empruntés par les oiseaux lors de leurs déplacements et la nécessité de connaître les habitats fréquentés par les espèces les plus sensibles, les plus menacées.

Voilà pour ce qui est de cette deuxième partie sur la problématique de l'éolien, j'en viens maintenant aux projets des parcs éoliens des monts Copper et Miller.

1555 On a quelques remarques à faire, et elles ont déjà été faites à la précédente séance, sur ces inventaires. Les inventaires recèlent à notre avis des lacunes qui sont importantes et qui mettent un petit peu, qui minimisent l'intérêt de l'étude d'impact elle-même.

1560 Premièrement, les inventaires, pour les dates retenues pour les inventaires des oiseaux ne permettent pas de parler d'inventaires migratoires. Les observations de terrain ont été effectuées fin juin, à un moment où les oiseaux ont pratiquement fini leurs déplacements, donc on peut considérer qu'il y a pas eu d'étude à proprement parler sur les déplacements migratoires.

1565 Deuxième chose, deux (2) jours, c'est très insuffisant pour connaître ces déplacements migratoires. Je dirais qu'une saison, c'est même pas suffisant. Donc les résultats obtenus qui servent à établir l'importance des mouvements migratoires ne peuvent pas être concluants dans ces conditions, trop peu d'observations et à des mauvaises dates.

1570 Ensuite, si on regarde l'inventaire des oiseaux nicheurs, c'est déjà beaucoup plus concluant, des inventaires un petit peu plus longs, non pas sur deux (2) jours mais du 25 juin au 8 juillet.

1575 Le problème, c'est qu'une des espèces les plus concernées, la grive de Bicknell, ces inventaires sont extrêmement tardifs pour cette espèce puisque les spécialistes arrêtent à peu près leurs études sur la grive de Bicknell en matière de nidification autour de fin juin puisque les oiseaux ont pratiquement fini de chanter. Et comme c'est le meilleur moyen pour identifier cette espèce, je défie quiconque de distinguer une grive de Bicknell d'une grive à joues grises au vol, comme les oiseaux chantent plus et qu'on n'a plus moyen de les reconnaître, ça limite terriblement la validité de l'étude.

1580 Troisième chose, les créneaux horaires, bon, pas toujours satisfaisants, certains sont trop courts, il y a pas d'observation en soirée, il y a pas non plus d'écoute nocturne pour tenter de repérer le passage des oiseaux migrants ou des mouvements d'oiseaux de proie, etc.

1585 Je sais que c'est difficile, je sais que c'est pas forcément facile. On a fait quelques petites propositions que je vais pas relater ici mais qui sont dans le mémoire, dans le cas d'autres études.

1590 Rien sur la migration d'automne. Elle est aussi importante et elle est souvent différente, c'est pas les mêmes oiseaux souvent qui passent. Donc il y a rien sur la migration d'automne.

Étude sur une seule année, c'est très très court, c'est extrêmement court.



1595 Enfin, on mentionne que le Service canadien de la faune a dit qu'il y avait pas de corridors migratoires. En fait, ce qu'a dit le Service canadien de la faune, c'est qu'il ne connaissait pas s'il y avait des corridors migratoires. Le fait d'affirmer qu'il y en a pas parce que le Service canadien de la faune n'en connaît pas n'est pas un argument. Il est évident que l'absence de preuve n'est pas une preuve d'absence.

1600 L'altitude de vol. Dans le rapport, on précise que l'altitude de vol se situerait autour de cent cinquante mètres (150 m), c'est-à-dire au-dessus des éoliennes. C'est très discutable, la hauteur des vols en migration, et ça c'est lié à des études radars, se situe entre cinquante (50 m) à deux cents mètres (200 m). Donc on tombe à la hauteur des éoliennes à ce moment-là.

1605 De plus, l'altitude de vol varie selon les conditions météorologiques et elles sont notamment les plus basses quand la visibilité est la plus mauvaise, donc brouillard, etc. C'est-à-dire au moment où le risque de collision est le plus important.

1610 Donc tout ça pour dire qu'il y a beaucoup de lacunes de ce côté-ci, au niveau de l'étude. J'y reviendrai après.

1615 La conclusion sur l'évaluation des impacts! On dit que l'impact de la perte d'habitats propices à la nidification pour la grive de Bicknell est moyen avant et faible après la mise en place de mesures d'atténuation. À mon avis, ce point est très discutable. La perte d'habitats d'une espèce en péril est pour moi un impact fort, voire même potentiellement majeur. Il reste vrai même si des habitats propices sont disponibles à proximité du site.

1620 D'autre part, il est proposé comme mesures d'atténuation de limiter les déplacements aux aires de travaux. Moi, je vois pas en quoi ça réduit l'impact, le fait de pas détruire inutilement des espaces en limitant la circulation, ça rend pas la destruction, entre guillemet, utile, moins dommageable à l'espèce.

1625 L'impact pour l'avifaune des mortalités par collision avec les éoliennes pendant l'exploitation des parcs est moyen avant et faible après la mise en place de mesures d'atténuation. La mesure de l'impact lié aux collisions est fonction des passages migratoires et des conditions de cette migration.

1630 Je viens, je crois, de montrer qu'à notre avis, c'était pas satisfaisant, et l'étude d'impact dit elle-même que l'inventaire réalisé au printemps 2002 sur le site du parc éolien ne peut être considéré comme significatif à lui seul de la situation en période de migration.

Donc si l'étude d'impact dit elle-même que son inventaire est pas significatif pour parler des migrations, comment peut-on juger de l'impact des collisions; à mon avis, c'est impossible.

1635 Si je prends le cas de la grive de Bicknell. Cette espèce, son aire de répartition est très confinée au nord des Appalaches et à une étroite zone autour du Saint-Laurent. Donc en gros,

en Gaspésie et puis sur la Côte-Nord. Donc ça veut dire qu'à l'égard de cette espèce, la responsabilité du Québec et du Canada est énorme puisqu'on abrite l'essentiel de la population mondiale; donc ça, c'est quand même une donnée importante.

1640

Cette espèce est l'une des plus sensibles dans le cadre de ce projet et de nombreuses questions restent en suspens quant à son statut sur les deux (2) sites. Et plus grave encore, dans l'étude d'impact, il semble qu'il y ait une certaine confusion à l'égard de l'espèce elle-même.

1645

En fait, pratiquement tous les documents de l'étude, hormis la vérification de Pesca Environnement les 28 et 29 juin 2003, font comme si on ignorait la présence de cette espèce. On ne parle que d'habitats propices. Or, les informations fournies par l'étude d'impact confirment la présence de cette espèce pendant la période de reproduction sur les deux (2) sites à l'étude.

1650

Je vais l'expliquer! En dehors des deux (2) sites du mont Copper trouvés les 28 et 29 juin par Pesca Environnement, l'annexe 4 et d'autres annexes mentionnent la présence de la grive à joues grises dans neuf (9) stations d'inventaire sur quarante (40), malgré les inventaires tardifs. Donc je pense qu'on aurait pu améliorer le chiffre en faisant des inventaires à meilleure date.

1655

Or, il est établi hors de tout doute, à l'heure actuelle, que toutes les populations nicheuses avérées certaines de grive à joues grises en Gaspésie sont en fait des grives de Bicknell. Ça veut dire que dans l'étude d'impact, on a vraisemblablement – je dis vraisemblablement parce que je peux pas le prouver – une détermination incorrecte quand on a mentionné grive à joues grises, espèce moins sensible, alors qu'il s'agissait, selon toute vraisemblance, de grive de Bicknell, espèce en danger.

1660

En outre, l'étude précise qu'advenant que la présence de cette espèce soit confirmée, on prendra les mesures nécessaires. Il sera plus temps! Il sera plus temps, quand le parc éolien sera en place, il sera plus temps de prendre des mesures. Qui déterminera d'ailleurs ces mesures, quelles seront-elles.

1665

Je pense qu'il connaît le territoire de la grive de Bicknell avant de faire le parc et non pas essayer de faire des mesures correctives après.

1670

Je vais passer plus vite sur les autres espèces, l'aigle royal, espèce extrêmement peu commune, une espèce qui est très peu dense, on en connaît plusieurs exemples, les nicheurs certains sont autour de Matane et de Rivière-Madeleine. Donc Matane, c'est près d'un parc éolien, Rivière-Madeleine, étant donné la superficie du territoire de ces espèces, pourraient éventuellement être touchées par le parc. Donc c'est un cas qui nous préoccupe.

1675

Les zones de nidification de l'arlequin plongeur sont peu nombreuses en Gaspésie, il y en a justement dans le parc de la Gaspésie, à proximité, dans la rivière Madeleine, et puis il est possible qu'il y en ait aussi sur la rivière York. Et elle occupe les hauts du bassin, donc là, on se rapproche de Murdochville.

1680 C'est une espèce qui, sous réserve de – je suis beaucoup moins inquiet pour cette espèce, à vrai dire. On doit pouvoir assez facilement limiter les risques pour cette espèce.

Le pygargue à tête blanche a été observé également sur le site, à Murdochville. Là encore, l'évaluation des risques est difficile.

1685 Donc en gros, peu de choses sont connues sur les déplacements migratoires des oiseaux en Gaspésie et dans le secteur considéré en particulier.

1690 Je voudrais faire une petite remarque à propos des projets de neuf mégawatts (9 MW), du projet de neuf mégawatts (9 MW) ou des projets, je ne sais pas s'il y en avait un (1) ou deux (2) qui ont été autorisés, on comprend pas vraiment pourquoi ces deux (2) tranches ont été dissociées du reste du projet, mais il semble, je dis bien il semble, je parle sous toute réserve, que cela ait permis de réaliser une large part des chemins forestiers nécessaires au projet d'ensemble, alors même que l'impact sur l'avifaune de ces travaux de déboisement est en cours de discussion.

1695 Il me semble que c'est un petit peu contradictoire avec l'idée d'audience et de consultation publique.

1700 En conclusion! En conclusion, on n'est pas contre le projet d'éoliennes à Murdochville. Ce qu'on constate, c'est qu'on n'a pas actuellement les informations pour juger convenablement de l'impact potentiel sur les oiseaux, les données ne sont pas suffisantes, ni sur la grive de Bicknell, qui est l'espèce la plus sensible concernée, ni sur les passages migratoires.

1705 Donc on pense qu'avant de faire les projets, avant de les mettre en place, il conviendrait de mettre en place – de les interrompre, ces projets, en attendant l'arrivée en place d'un certain nombre d'études qui visent à plusieurs choses:

1710 La caractérisation précise des déplacements migratoires sur les oiseaux à Murdochville. Cette étude visera à mesurer l'importance de ces mouvements sur le site pour pouvoir évaluer correctement les risques de collision. C'est sûr que s'il y a peu d'oiseaux qui passent, les risques de collision seront faibles, mais le fait d'avoir peu observé ne dit pas qu'il y a pas d'oiseaux, ça dit juste qu'on a peu observé. Et cette étude devrait se faire sur au moins deux (2) ans, pendant les migrations printanières et automnales, et s'intéresser aux migrants nocturnes et diurnes.

1715 Un inventaire quantitatif de la grive de Bicknell et une cartographie de ses aires de nidification sur les mots Copper et Miller. Cela permettra de juger de l'impact réel du projet, éventuellement de planifier la localisation des éoliennes et des aménagements, de façon à minimiser les impacts sur cette espèce. Cette étude devrait être menée avant tous travaux sur le milieu.

1720

Et enfin, une recherche sur les territoires de nidification et de chasse de l'aigle royal, qui permettrait de confirmer ou d'infirmer l'utilisation des sites par cette espèce.

1725 Voilà ce qu'on pense qu'il faudrait faire de ce côté-ci.

J'aimerais maintenant aborder une autre question, qui dépasse le projet des monts Copper et Miller, qui est nos craintes par rapport au développement de l'éolien en Gaspésie.

1730 Au-delà de ces deux (2) projets, on constate qu'il y aura vraisemblablement un développement très important de l'éolien en Gaspésie, en tout cas il est appelé, il est voulu par beaucoup. On parle de deux mille (2000 MW) ou plus, de mille mégawatts (1000 MW) ou plus, ce qui, pour des éoliennes de puissance comparable à celles du projet de Murdochville, représenterait six cents (600) à mille trois cents (1300) éoliennes pour mille (1000 MW) à deux  
1735 mille mégawatts (2000 MW), et ça pourrait être beaucoup plus si les projets se font avec des éoliennes moins grosses que celles de ce site. On a vu qu'elles étaient très importantes.

La question, elle est très claire: un impact jugé négligeable pour chaque tranche de cinquante mégawatts (50 MW) ne pourrait-il pas devenir majeur une fois cumulé.

1740 D'autre part, j'ai entendu, je l'ai pas inventé, à la radio, évoquée par des médias ainsi que par des élus, la possibilité que les lignes actuelles de transport de l'énergie électrique ne soient pas suffisantes pour supporter le développement de l'éolien en Gaspésie. Je précise que je ne parle pas des projets Copper et Miller. Ce qui signifierait que d'autres lignes à haute tension resteraient à construire et qui traverseraient le paysage.

Il nous semble regrettable que les effets cumulés des différents projets éoliens en cours ou à venir ne soient jamais considérés. L'impact sur la faune, sur la qualité de nos paysages et sur l'économie touristique de la Gaspésie de l'installation de mille (1000) à deux mille (2000)  
1750 éoliennes ainsi que de lignes à haute tension supplémentaires doit, de notre point de vue, être évalué le plus globalement possible.

Ces impacts sont à rapprocher du nombre d'emplois permanents créé par ce genre d'équipement qui, on en a eu la confirmation aujourd'hui, reste toujours faible.

1755 On a parlé de l'impact sur la SÉPAQ, qui est un des projets touristiques, mais il y a beaucoup d'autres projets touristiques en Gaspésie, et puis le tourisme est une des rares industries, du secteur d'activités que la Gaspésie ait réellement choisi. Elle s'en est fait imposer beaucoup, on a beaucoup exploité les ressources primaires; quand elles sont épuisées, on s'en  
1760 va, c'est fini, Murdochville a vécu ça.

Voilà un secteur économique qui fait partie des choses que les gens peuvent développer eux-mêmes, qui fait partie de leurs volontés, qui crée des emplois, qui crée de l'argent, même s'il y a des problèmes, ça répond pas à tout, c'est souvent saisonnier, c'est un choix des Gaspésiens

1765 de développer ce tourisme à partir de leur patrimoine, et je pense qu'il ne devrait pas être remis en question par des projets venus de l'extérieur et dont l'argent, l'argent qui sera généré va quitter la région, ça nous a encore été confirmé aujourd'hui, puisqu'on doit pas trop espérer avoir de construction sur place d'industries, donc ça veut dire qu'en gros, l'argent va partir.

1770 Donc il nous semble important qu'on regarde tous ces impacts, et je pense que c'est la responsabilité du ministère de l'Environnement et ainsi que de la Société de la faune et des parcs, etc., il y a beaucoup de monde qui a des responsabilités de ce côté-là, de veiller à ce que l'éolien limite ses impacts sur la faune, le tourisme, etc.

1775 Il nous semble que c'est important, puisqu'on parle d'énergie verte, on utilise beaucoup ce terme pour pousser l'éolien, et je serais assez d'accord avec lui, surtout s'il manifeste à tous les coups sa bonne volonté vis-à-vis des autres préoccupations environnementales.

Voilà, j'ai à peu près fini.

1780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci bien monsieur Deruelle. J'aurais peut-être quelques questions, quelques précisions à demander.

1785

Je commencerais un peu comme j'ai fait avec la SÉPAQ, pour comparer un peu l'implantation de parcs éoliens comme les deux (2) projets que nous avons avec l'exploitation forestière.

1790

De quelle façon, en tant qu'ornithologue, vous voyez le problème? Est-ce que vous avez les mêmes préoccupations vis-à-vis l'exploitation forestière, est-ce que vous avez des approches avec les exploitants, et comment vous comparez, parce qu'on parle aussi de chemins, de perte d'habitats, et pour éclairer un peu la Commission sur la pondération de ces choses, de ces deux (2) types de projets.

1795

**PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

Non, on a peu de contact, à l'heure actuelle, avec l'exploitation forestière, que ce soit les industriels ou même avec le ministère des Ressources naturelles. Les problèmes sont de nature très différente.

1800

Les arbres ne constituent pas, actuellement, un danger de collision pour les oiseaux, la plupart du temps, c'est leur milieu, donc...

1805

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je voyais ça plutôt au niveau des habitats.

**PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

1810 Sur la destruction des habitats, d'accord. Donc on ne compare pas la partie qui n'est pas comparable, OK.

1815 Au niveau destruction d'habitats, effectivement, ça dépend beaucoup de l'espèce que l'on considère. Si on prend la grive de Bicknell, elle habite essentiellement des zones de forêt rabougrie, des sommets de montagne. C'est-à-dire qu'en Gaspésie, elle sera très peu concernée par des coupes je dirais de basse altitude, de creux de forêt, etc. Elle sera toujours concernée par des habitats sur les sommets, à peu près. Et c'est pas forcément là qu'on a le plus de problème avec les coupes forestières.

1820 Ma réponse est pas entièrement satisfaisante, j'en suis conscient.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1825 Si on regarde du côté des migrations, migrations d'oiseaux, des corridors, on a invoqué cet aspect-là lors de la première partie des audiences, et on parlait de corridors très larges, parfois très larges et même une centaine de kilomètres.

1830 Quand on regarde ça sous cet aspect-là, on se demande quel type d'observation et d'analyse on peut faire pour en arriver à déterminer ces corridors et est-ce que ces corridors sont potentiellement, mettons, de telle largeur et que c'est très difficile à prévoir, l'utilisation par les oiseaux de ces corridors-là.

Je suis néophyte dans ça, si vous voulez bien m'éclairer.

1835 **PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

1840 Je vais essayer. C'est très différent selon les espèces. C'est clair qu'il y a des espèces qui privilégient des lignes migratoires très serrées, par exemple suivre scrupuleusement le littoral, en ce sens, certains projets éoliens qui pourraient se faire sur où à proximité immédiate du littoral, personnellement, m'inquiètent davantage que ceux des monts Copper et Miller, au moins on parle des oiseaux migrateurs, je garde la grive de Bicknell pour autre chose.

1845 D'autres espèces, comme notamment les passereaux, peuvent effectivement migrer en front beaucoup plus large. Ceci étant dit, quand il y a des obstacles, les oiseaux ont tous tendance à se concentrer. C'est-à-dire que quand on arrive dans un relief montagneux, on va privilégier certaines vallées, on va privilégier certaines zones où on va avoir des courants ascendants, donc qui vont faciliter les choses.

1850 Donc il y a des lieux de concentration qui se font même sur des fronts larges. C'est connu pour les grands oiseaux qui sont ce qu'on appelle les voiliers, qui utilisent très peu, qui

battent très peu des ailes, donc les rapaces, les grands échassiers, etc., eux, c'est très clair que leurs voies migratoires sont assez pointues. Les concentrations sont nettes et sans bavure.

1855 Pour ce qui est des passereaux, c'est souvent des cols de montagne, des vallées, des choses comme ça qui sont favorisées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860 Ça va.

1865 Justement au niveau des corridors migratoires, c'est difficile de concevoir, parce que ça couvre de grands territoires sur de très grandes distances aussi, je regardais ce que vous avez pu faire à l'Observatoire Raoul-Roy, les efforts que ça demande pour faire ça, est-ce que ces types d'inventaires sont plus de la responsabilité des instances gouvernementales que de promoteurs qui vont venir, projet par projet, avec des échéanciers serrés, essayer de faire ce type d'inventaires?

**PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

1870 Je suis relativement d'accord. Il est sûr que ça n'exonère pas de sa responsabilité, vis-à-vis de la loi ou de l'environnement, les promoteurs, mais il est certain qu'un certain nombre d'études ne pourraient se mener à bien que dans le long terme, avec des moyens humains, j'allais dire en argent mais il peut y avoir de temps en temps des moyens humains non tarifés, le Club des ornithologues est prêt à jouer une partie de ce rôle s'il le faut.

1875 Mais c'est sûr qu'il y a des choses qui demanderaient à être sur du long terme et qui devraient être la responsabilité, à mon avis, effectivement, des instances gouvernementales, en particulier si on souhaite développer l'éolien sur la Gaspésie. Il me semblerait important qu'on clarifie un certain nombre de choses sur nos connaissances de la migration des oiseaux, pour éviter des grosses erreurs.

1880 En fait, à l'heure actuelle, souvent on entend que les projets éoliens ont peu d'impact sur les oiseaux. Ce qui se passe souvent, c'est qu'il y a des parcs qui s'installent et puis on constate peu de cas de collision, c'est effectif. Par contre, on connaît quelques cas de parcs éoliens qui ont été installés à des endroits où il y avait des passages réguliers, concentrés, et où les impacts ont été monstrueux.

1890 Je ne sais plus à quel endroit aux États-Unis c'est arrivé, mais ils avaient expliqué que tel parc éolien foutait en l'air à lui tout seul tous les efforts de réintroduction d'une espèce de rapace dont j'ai oublié le nom, malheureusement. Donc dans des cas très précis, ça peut être extrêmement dommageable.

1895           Donc ce qu'on demande essentiellement, c'est qu'on prenne en compte ce risque important, on le connaît, le risque de collision de ces structures, on sait qu'il est important, et qu'on fasse en sorte de limiter les impacts en privilégiant les sites où on sait qu'ils seront les moindres.

          Le principal problème, c'est que le vent va souvent avec les oiseaux.

1900           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Est-ce que la connaissance de corridors nous amènerait à déterminer de façon assez générale où il doit y avoir ou ne pas y avoir de parcs d'éoliennes, dans leur globalité, beaucoup plus que pour positionner des éoliennes.

1905

          J'imagine que la connaissance d'un corridor n'arrive pas à des éléments assez fins pour nous permettre de positionner...

1910           **PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

1910

          Non, j'imagine qu'à quelques exceptions près, ce serait difficile pour les corridors de déplacer éolienne par éolienne, c'est effectivement plus en termes de lieu d'installation des parcs, effectivement.

1915

          Dire qu'elle pourrait faire ça à cent pour cent (100 %), c'est difficile. Ça reste une science jeune, l'écologie est déjà pas une science très vieille en elle-même, mais l'écologie appliquée au développement économique, je dirais qu'elle est plus récente encore, et qu'on a encore beaucoup de choses à montrer avant de pouvoir dire qu'on a des outils fiables à cent pour cent (100 %).

1920

1920           **PAR LE PRÉSIDENT:**

1925           Pour terminer, vous mentionniez tantôt, et d'ailleurs, c'est bien dit dans votre rapport qu'il y a des études qui démontrent, toutes les études sont pas concordantes et certaines études peuvent dire ce que vous avez mentionné tantôt, qu'il peut y avoir des endroits où il y a eu des collisions assez importantes d'oiseaux et tout ça, est-ce que vous avez les références de ces études-là?

1930           **PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

1930

          Non, personnellement, je n'ai pas. Quand j'avais constaté ça, j'avais vu ça sur un parc aux États-Unis, notamment, c'était...



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1935

Mais vous avez pas, c'est pas grave, c'est pas grave.

**PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

1940

Je pense qu'on peut trouver des choses sur Internet mais en tout cas, c'est pas une réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1945

Je terminerais en vous demandant dans quelle mesure – je dis toujours "en terminant" mais j'en ai d'autres après – dans quelle mesure votre intervention est spécifique aux deux (2) projets actuels ou est encore plus large au sens de vos craintes de voir la multiplication de ce type de projet, d'avoir des impacts cumulatifs vraiment plus significatifs.

1950

**PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

Non, l'intervention qu'on a faite est très clairement à deux (2) pendants.

1955

Il y a effectivement nos craintes vis-à-vis de l'éolien en général, et je l'ai bien dit, ça concerne l'avifaune pour ce qui nous concerne mais également les paysages et le développement touristique, parce que ça va avec.

1960

Vous savez, le paysage, on dit souvent, les éoliennes, on trouve ça beau, c'est joli, ça bousille pas le paysage. Quand vous en voyez une, oui; quand, autour de la Gaspésie, vous en seriez à votre vingt-cinquième parc sur fond de Rocher-Percé, sur fond de parc Forillon, sur fond de parc de la Gaspésie, on va peut-être commencer à se lasser, ça va peut-être commencer à être moins amusant, moins novateur, moins nouveau.

1965

Donc je pense que l'impact paysager, pour l'instant, est assez largement sous-estimé, sur ce que pourrait être une région très riche en parcs éoliens.

1970

Maintenant, au mont Copper, il y a quand même une réalité au niveau, une petite réalité connue au niveau migratoire, il y a la vallée de la York, on sait que des oiseaux l'empruntent, on a des données dans les sites EPOQ, qui n'ont pas été reprises d'ailleurs dans l'étude, moi, j'en ai fait un petit peu mention dans le cadre du rapport, qui montrent qu'il y a des petites concentrations, qui sont pas très importantes, qui justifieraient certainement pas d'interdire le parc, mais c'est pas une étude, ce sont des observations de bénévoles qui habitent Murdochville, qui ont ramassé ça, on peut pas parler d'étude.

1975

Donc il y a quand même une préoccupation, une petite préoccupation au niveau migratoire, et il y en a une très grosse au niveau grive de Bicknell puisqu'on sait que la grive de

Bicknell est présente en particulier dans monts Chics-Chocs, c'est là qu'il y a des études qui sont faites par le Service canadien de la faune, et on sait que les Chics-Chocs sont visiblement un lieu stratégique pour la grive de Bicknell en Gaspésie.

1980

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, je donne la preuve que j'ai toujours une autre question, et là c'est vraiment la dernière, c'est qu'il y a un des mémoires que nous avons reçus du CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui parlent d'audiences régionales, il devrait y avoir des audiences génériques pour qu'on puisse discuter de points généraux qui ne seraient pas rapportés ensuite pour des projets bien spécifiques.

1985

Est-ce qu'au niveau de la migration des oiseaux, ce serait quelque chose qui pourrait être mieux discuté en audience générique, comme ça, que point par point pour chaque projet, avec chaque promoteur.

1990

**PAR M. OLIVIER DERUELLE:**

Il est certain que c'est une question qui aurait intérêt à être posée au niveau global, pour l'ensemble du développement du secteur éolien et pour l'ensemble de la Gaspésie. Il est certain également que ça nous empêchera pas d'être vigilant sur chaque projet en particulier.

1995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

2000

---

#### MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

2005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais à monsieur Noël-Marie Clavet, de la MRC Côte-de-Gaspé, de s'approcher, s'il vous plaît, pour nous livrer son mémoire.

2010

Bonjour monsieur Clavet.

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

Bonjour.

2015

2020 J'aimerais profiter de l'occasion, monsieur le Président, pour vous souhaiter la bienvenue dans la MRC Côte-de-Gaspé après un séjour blanc en Haute-Gaspésie, et surtout bienvenu à Murdochville, ville qui est en plein processus de diversification économique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2025 On a trouvé que la Gaspésie était encore plus loin qu'on pensait! Mais c'était bien agréable, on a bien apprécié le paysage à partir d'Anse-Pleureuse à venir jusqu'à Murdochville.

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

2030 Cette présentation aujourd'hui, monsieur le Président, se veut un peu dans l'ensemble des projets éoliens qu'il y aura sur le territoire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, y compris celui du groupe 3Ci à Murdochville.

2035 Je vais faire une brève présentation de la MRC Côte-de-Gaspé, son mandat, sa diversification économique. Je vais parler du développement éolien. Je vais parler aussi du positionnement de la MRC dans le dossier éolien parce que c'est large, on touche onze cents mégawatts (1100 MW). Je vais finir par certaines recommandations et une conclusion.

LECTURE DU MÉMOIRE

2040 **Page 6, fin du quatrième paragraphe**

2045 Les élus locaux étaient alors très heureux de cette annonce puisqu'on estimait qu'environ – au lieu de cinq cents (500), c'est deux cents (200), monsieur le Président – deux cents (200) emplois seraient créés...

**Page 6, suite de la lecture du paragraphe, "... pour chaque tranche"**

**Page 6, dernier paragraphe, deuxième phrase, "Selon nous..."**

2050 Selon nous, le promoteur devrait continuer à travailler de près...

**Page 6, suite de la lecture du paragraphe, "... avec le TechnoCentre..."**

**Page 7, dernier paragraphe, "... gouvernement du Québec..."**

2055 Et Ottawa.

**Page 7, suite de la lecture du paragraphe, "... mais qu'il démontre..."**

**Fin de la lecture.**

2060 Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Clavet. Comme tantôt, je vais avoir quelques questions.

2065 La première, bien, je constate un peu la retenue de la MRC dans son enthousiasme, je pense que ce qui a pu être présenté par d'autres personnes confirme un peu ou supporte un peu cette prudence vis-à-vis le développement des éoliennes.

2070 J'aimerais avoir un peu d'explications, vous avez mentionné, et j'allais d'ailleurs vous poser une question sur les cinq cents (500) emplois pour des parcs de cent mégawatts (100 MW), ça me surprenait un peu, dans les deux cents (200) emplois qui pourraient être créés, avez-vous figuré la nature de ces emplois-là?

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

2075 Ces emplois-là, monsieur le Président, c'est toujours des emplois directs et indirects. Il y a des contrats qui sont donnés en sous-traitance, et si les composantes sont fabriquées directes sur place, il y a du travail pour la construction des usines, il y a du travail, beaucoup de travail en usine aussi.

2080 Où qu'il y a les emplois les plus importants, c'est beau, moi ma définition de filière éolienne et les deux cents (200) emplois, c'est supposé être de la recherche, du développement qui amène une expertise et qui va créer une industrie.

2085 Donc, si on comptabilise tout ça, ça nous amène à beaucoup d'emplois dans la région. Mais les emplois commencent par la recherche et développement et la création d'industries de composantes sur le terrain, et non pas exporter.

2090 Mais les deux cents (200) emplois, ce sont des emplois directs et indirects, en usine ou en sous-traitance.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095 Est-ce que ces deux cents (200) emplois représentent le quarante pour cent (40 %) de retombées, ou le soixante pour cent (60 %), ou si c'est simplement une partie de ce quarante (40 %) et soixante pour cent (60 %) prévu?

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

2100 Ce deux cents (200) emplois, je pense qu'il représenterait un bon pourcentage. Je pense, pour moi, que ça irait au-delà du quarante pour cent (40 %), du quarante pour cent (40 %), et même si ce serait seulement que trente pour cent (30 %), ça nous amènerait, sur le

territoire gaspésien, des emplois stables et durables, dans un secteur d'activités qui a été déterminé par les Gaspésiens et les Gaspésiennes.

2105

On en a fait un créneau d'excellence, mais si on veut demeurer, si on veut que ce créneau d'excellence soit profitable pour les Gaspésiens et les Gaspésiennes, et entre autres la MRC Côte-de-Gaspé, bien, il va falloir participer à la recherche et développement, qui va nous amener une expertise, et aussi, il va falloir avoir des industries de composantes.

2110

On a beau, on a parlé beaucoup, on parle du groupe 3Ci, ici à Murdochville, c'est bien beau, on parle de retombées économiques, c'est des retombées passagères, passagères.

2115

Et quand on dit que quand toute la construction va être finie, peut-être qu'il va y avoir entre douze (12) et vingt (20) emplois créés, mais si on compare ça à Cap-Chat, Cap-Chat, c'est un point quatre emploi (1,4). Ils partent de Matane, ils viennent chercher des données, les emplois, ils partent de Matane, ils viennent chercher des données à Cap-Chat, et ils remontent et ils envoient ça où il faut. Mais sur le terrain, c'est en moyenne un point quatre (1,4) emploi pour un parc comme Cap-Chat.

2120

Donc pour vingt (20) emplois permanents, après un tel parc, je pense – j'ai de la misère à croire ça.

2125

Si on veut avoir des emplois permanents et profiter à son plein potentiel de développement éolien, il va falloir qu'il y ait des usines de fabrication de composantes et de la recherche, de l'expertise dans le milieu gaspésien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130

Et c'est un peu dans ce cadre-là que vous invitez les promoteurs à être en relation avec les instances locales et régionales, pour pouvoir justement discuter de...

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

2135

Oui, monsieur le Président, parce que le gouvernement du Québec a dit et a confirmé, par une subvention de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$), que notre porte-parole en développement éolien, ça va être le TechnoCentre, ça va être le TechnoCentre.

2140

Le TechnoCentre ont déjà un gros mandat de recherche, de développement, ils sont en train de mettre une expertise. Mais seulement, il faut qu'elle profite à la Gaspésie, cette expertise-là.

2145

C'est sûr qu'après un certain temps, ça va être un potentiel qui va pouvoir être exporté, mais seulement, est-ce qu'on va déterminer, faire de l'expertise pour les étrangers, je pense qu'il y a aucune retombée dans le milieu.

Tu as beau avoir les meilleures expertises qu'il faut mais seulement, si tu as pas d'industriels qui ont la volonté de s'installer dans le milieu, tu peux plus parler de développement éolien.

2150 À Murdochville, on a l'exemple. Les industriels, pour arriver à comptabiliser leur quarante pour cent (40 %) de retombées économiques, c'est rendu qu'on compte l'acte notarié, l'arpenteur qui a été sur le terrain, le gars qui a chauffé le tracteur. Bien tabarnouche, c'est passager, ça, c'est passager. Quand elles vont être parties, ces retombées-là, l'hôtelier en louera plus de chambre. Le gars de tracteur, il va falloir qu'il se cherche de l'ouvrage ailleurs. Ça, c'est des  
2155 retombées passagères. Si c'est pas eux autres, ce sera d'autres, ces gens-là vont travailler pareil.

Mais seulement, si on veut avoir des retombées permanentes, à partir du créneau d'excellence qu'on s'est doté, ça va nous prendre de la recherche, du développement et des  
2160 industries de composantes d'éoliennes dans le milieu. À ce moment-là, on va pouvoir atteindre nos objectifs; sinon, on va mettre des parcs éoliens qui vont être faits par des Danois, des Espagnols, des ci et des ça, et on va avoir participé, nous autres là, à venir décorer le paysage gaspésien.

2165 Parce qu'on disait, on donnait l'exemple au niveau de Cap-Chat, pour le développement touristique. Oui, il y a un bon développement touristique parce qu'il est unique. Monsieur disait tout à l'heure, la journée où on va avoir dix (10) parcs éoliens, ce sera plus un développement touristique, ça va être rendu une Gaspésie commerciale au niveau du développement éolien.

2170 Et puis si on n'a pas su aller tirer notre épingle du jeu, en travaillant de près ou de loin avec ces investisseurs-là, pour en arriver à des emplois permanents, je pense qu'on manque notre coup. On manque notre coup, ça c'est inévitable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2175 J'aborderai ce que vous avez fait au début, vous avez abordé le côté d'un règlement de contrôle intérimaire et d'une forme de réglementation sur l'implantation, je joins à ça, aussi, un peu, vous mentionniez dans votre mémoire des projets récréotouristiques d'envergure, j'imagine que tout ça en tient compte.

2180 Pouvez-vous nous parler un peu de ces règlements-là, de la rapidité ou de la démarche, un peu de la séquence?

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

2185 Oui, monsieur le Président, ça me fait plaisir de vous en parler parce qu'aujourd'hui – bien, il y a un (1) an, deux (2) ans ou trois (3) ans, quand le groupe 3Ci s'est présenté à Murdochville, l'outil de référence pour le développement, c'est le schéma d'aménagement. On va

2190 à la ville, on regarde ce qu'il y a comme réglementation, on vient à la MRC pour vérifier le schéma d'aménagement.

À l'intérieur du schéma d'aménagement qui date de fin des années quatre-vingt-début des années quatre-vingt-dix, le développement éolien était inexistant, on n'en parlait pas.

2195 On vient de déposer à la MRC la nouvelle version du schéma d'aménagement. Et encore là, on ne parlait pas de développement éolien, ça vient de nous arriver. Ça vient de nous arriver.

2200 Si on veut réglementer pour éviter ce qui s'est passé à Murdochville, monsieur Vincent, quand il est arrivé à Murdochville, je suis sûr qu'il a fait vérifier le schéma d'aménagement. Monsieur Vincent, quand il a vu, ou son professionnel, quand il a vérifié le schéma d'aménagement où on n'en parle pas, donc automatiquement, on a carte blanche. On a carte blanche, on a seulement qu'à vérifier les guides des saines pratiques au niveau de l'Environnement, au niveau des Ressources naturelles, et on travaille avec ça et puis on est correct.

2205 N'eût été des audiences du BAPE, il y aurait eu aucune consultation. Il y aurait eu aucune consultation parce qu'on n'avait pas de réglementation.

2210 Aujourd'hui, avec une réglementation au niveau de la MRC, bien, ça oblige les industriels à venir consulter; à venir consulter, et l'outil de référence va dire, peu importe l'industriel, tu es le bienvenu dans la MRC Côte-de-Gaspé, tu es le bienvenu en Gaspésie, mais seulement que le développement éolien va se faire de telle façon, de telle façon, de telle façon, et puis si tu veux faire du développement éolien et protéger nos sites d'intérêt et ainsi de suite, bien, il va falloir que tu ailles t'installer là, là, puis là, puis là.

2215 On n'avait pas de réglementation. Là vient le RCI, pour pouvoir réglementer. Parce que c'est un domaine en pleine expansion et puis s'il n'y a pas de réglementation, bien, tu peux perdre le nord en cours de route, et te ramasser avec des cimetières d'éoliennes comme il s'est fait dans d'autres pays.

2220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sans vouloir être indiscret, pouvez-vous nous donner une idée des critères de zonage que vous allez utiliser?

2225

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

Vous êtes très indiscret, monsieur le Président, je ne peux répondre à cette question-là, car il faut qu'on l'étudie entre les maires en février.

2230

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je disais au début qu'un non, c'est une réponse comme un oui, j'en ai eu un!

2235

Je regarde un peu mes notes pour voir. Tout comme les projets récréotouristiques d'envergure, je pense que vous aurez pas de réponse sur ça non plus?

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

2240

Bien, c'est sûr, non, que je peux pas vous dévoiler la liste de projets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On reviendra en Gaspésie, il va y avoir d'autres projets.

2245

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

Vous reviendrez en Gaspésie et vous suivrez l'actualité de près, ce qui va se passer en Gaspésie, vous aurez toute réponse à vos questions.

2250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est vraiment ma dernière question, c'est quoi l'agenda pour le règlement de contrôle intérimaire?

2255

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

Il est présenté pour étude au Conseil des maires le 11 février, et dans les soixante (60) à quatre-vingt-dix (90) jours suivants, il devrait être adopté.

2260

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Clavet.

2265

**PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

Ça m'a fait plaisir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2270

On va prendre une petite pause, encore une dizaine de minutes, et on a trois (3) derniers intervenants par la suite, et on terminera la séance. À tantôt!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES



**REPRISE DE LA SÉANCE  
TECHNOCENTRE ÉOLIEN GASPÉSIE-LES ÎLES**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais à monsieur Évariste Bourdages, s'il vous plaît, de s'approcher pour présenter le mémoire du TechnoCentre éolien.

Bon après-midi, monsieur Bourdages.

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Bonjour. Mon nom est Évangéliste Bourdages, je suis président du TechnoCentre éolien. Je remplace, à pied levé, monsieur Jean Desrosiers à qui j'avais confié le mandat de préparer le mémoire et de venir le présenter, tout était planifié pour hier et il y a eu un changement à l'horaire.

Vous comprendrez évidemment que pour nous, le TechnoCentre, c'est une première expérience de se présenter devant la Commission. Je voudrais vous remercier pour l'opportunité que vous nous offrez de donner notre point de vue sur le développement éolien.

Il faut prendre pour acquis, vous allez probablement, vous l'avez peut-être déjà identifié, vous allez sentir dans nos propos un mélange de fébrilité, d'enthousiasme, puisque le projet de 3Ci constitue le premier dossier éolien depuis la naissance du TechnoCentre.

Le TechnoCentre tient à préciser, pour le bénéfice de la Commission, qu'on s'accorde aucun mérite sur la concrétisation de ce projet-là, puisqu'il y a fort à parier, compte tenu des délais qu'on sait que prennent toutes les étapes de la réalisation d'un projet éolien, que le projet de 3Ci avait démarré les étapes initiales avant même la naissance du TechnoCentre.

Le TechnoCentre éolien, c'est un organisme à but non lucratif qui a vu le jour il y aura bientôt quatre (4) ans, d'une volonté politique du gouvernement du Québec. On s'est vu confier une mission énorme, qui est celle de faire naître une industrie éolienne au Québec par la Gaspésie.

Il y avait évidemment une connotation extrêmement importante pour l'impact économique, l'idée étant pour venir en aide et permettre à la Gaspésie de s'extirper du marasme économique auquel on était confronté, de tirer profit d'une ressource naturelle omniprésente mais particulièrement plus présente dans la péninsule gaspésienne.

Je tiens à souligner aussi que le TechnoCentre est supporté financièrement par le gouvernement du Québec et aussi par Développement économique Canada.

Le TechnoCentre est géré par un conseil d'administration qui regroupe une douzaine de personnes du milieu de l'enseignement, le Collège de la Gaspésie, le milieu scientifique, il y a un siège qui est occupé par l'Université du Québec à Rimouski; il y a des observateurs de la scène provinciale au niveau du ministère Économie et Développement régional, de même que du ministère des Ressources naturelles. Il y a un représentant de l'organisme qui est en transition, anciennement désigné le CRCO, qui est en transition vers la Conférence régionale des élus. Il y a aussi un noyau d'industriels qui représente, en fait, tout ce qui pourrait devenir éventuellement le tissu industriel éolien.

D'entrée de jeu, c'est important pour nous – ah, une précision. Le TechnoCentre a un membership, au moment où je vous parle, qui est constitué d'une soixantaine de membres, et on est particulièrement fier d'avoir parmi nos membres des représentants majeurs de cette future industrie-là tant au niveau des promoteurs que des futurs industriels ou turbiniers.

Permettre une industrie éolienne, il s'agit d'un défi énorme, qu'on ne veut surtout pas banaliser. Pour nous permettre d'assumer notre mission, le gouvernement du Québec a souscrit auprès d'Hydro-Québec mille mégawatts (1000 MW) d'énergie éolienne étalés dans le temps, et il est important, je le répète, de mentionner que le projet de 3Ci à Murdochville a vu le jour avant et n'est pas compris dans ce volume de mille mégawatts (1000 MW) d'énergie éolienne, et par défaut, le projet de 3Ci, je l'ai appris moi-même, n'est pas régi par les mêmes règles, obligations de contenu régional.

D'ailleurs aussi, le contrat de 3Ci n'est pas signé avec la même division d'Hydro-Québec que le seront éventuellement les contrats dans le cadre du mille mégawatts (1000 MW).

Évidemment, notre organisme a une mission économique, mais je l'ai dit souvent, on aura toujours tout autant une forte préoccupation environnementale, et pour cause, la source d'énergie qu'on défend est caractérisée d'énergie ultra verte, et pour nous, c'est catégorique, il ne faudrait pas que le développement de la filière éolienne porte atteinte à tous les autres efforts qui sont faits, et comme je le dis souvent, c'est pas parce qu'il y a du vent sur le dessus du Rocher-Percé que le TechnoCentre cautionnerait un projet à cet endroit-là.

Sur tout ce qui concerne l'aspect environnemental, on voudrait surtout pas banaliser, monsieur le Président, banaliser des sujets aussi importants que l'émission du bruit, l'érosion, la sédimentation, la faune aviaire. C'est des sujets qui ont été largement repris par les organismes dédiés à la défense de cette cause.

Je vous dirais que du côté du TechnoCentre, nous, on s'est senti assez rassuré à tous ces niveaux-là pour ne pas émettre de commentaires particuliers ou du moins la pertinence d'insister ici davantage aujourd'hui. Et je le répète, c'est pas parce qu'on banalise ou qu'on voudrait manquer de respect à ceux qui ont une préoccupation à ce niveau-là.

L'opinion émise par le TechnoCentre dans son mémoire et ici aujourd'hui doit être interprétée comme une position ponctuelle dans le dossier qui nous concerne ici aujourd'hui. On croit, nous, comme on veut faire naître une industrie, ça risque de durer longtemps, comme on a peu d'expertise dans cette nouvelle industrie-là, on pense qu'il serait téméraire de tenter de vouloir jeter des bases à très long terme ou de donner des opinions qui devraient tenir le cap pendant les dix-quinze (10-15) ou vingt (20) prochaines années.

On croit aussi que le seuil de tolérance, à bien des niveaux, va évoluer avec le temps, les technologies vont évoluer et l'expertise ou l'expérience qu'on va vivre nous permettra d'ajuster le tir en cours de route.

Sur le plan environnemental, je vous dirais qu'on se sent, nous, particulièrement – disons l'impact visuel, tout ce qui concerne les infrastructures existantes touristiques ou les créneaux d'excellence, tout ce qui est patrimonial, tout ce qui est parc national, bon, parc Forillon, parc de la Gaspésie, Rocher-Percé, etc., et le démantèlement des équipements, il faut prévoir de remettre en état les lieux, ça, ça a été couvert, nous, à ce niveau-là, je vous dirais qu'on pense que le dossier de 3Ci, pour ce qui concerne l'impact visuel, je pense qu'il s'intègre assez bien dans son environnement.

C'est un projet qui est quand même loin du littoral, à l'intérieur des terres, je dirais en retrait d'une route principale et surtout du centre-ville de Murdochville, tout en étant assez près pour représenter aussi des avantages.

Du côté des infrastructures touristiques, patrimoniales, etc., je comprends qu'il y a une partie du projet qui touche à la réserve faunique, en fait je l'ai bien compris tantôt, mais en dépit de ça, on croit pas que ça représente de préoccupation extrêmement particulière de notre part.

Vous l'avez mentionné, les exploitations forestières se font dans la réserve faunique depuis longtemps, et je suis convaincu qu'il y aura possibilité de répondre aux préoccupations et de s'adapter.

Sur le plan économique, évidemment, comme c'est notre mission, on pense, nous, et je le répète, en dépit du fait que le projet de 3Ci n'est pas soumis aux mêmes règles d'application que seront les mille mégawatts (1000 MW), le TechnoCentre s'est porté à l'analyse du dossier, et après avoir échangé avec le promoteur, on a obtenu certains engagements à l'effet, qui nous permettent de tirer comme conclusion que le projet de 3Ci représente beaucoup d'impacts positifs.

D'abord, on peut constater que c'est quand même un projet qui est respectueux de la procédure, l'exercice qui se tient aujourd'hui le démontre.

Les conclusions qu'on tire, nous, de l'étude préparée par le promoteur, ne soulèvent pas d'interrogations majeures.

Je pense que le projet s'inscrit dans l'esprit des engagements du Canada et du Québec vis-à-vis le Protocole de Kyoto; contribuera par défaut à la réduction des gaz à effet de serre. Il va générer des crédits verts. Va permettre de repositionner le Québec comme leader au Canada dans le domaine de l'éolien, place qu'on a perdue depuis peu au profit de l'Alberta.

Il va contribuer à la production d'énergie pour Hydro-Québec qui en a grand besoin. Il positionnera Murdochville sur l'échiquier éolien comme un parc majeur au Canada. Il va contribuer à relancer l'activité économique à Murdochville, favoriser le reclassement de la main-d'oeuvre locale, favoriser l'intégration progressive des industriels. S'intégrer avec la stratégie et consolider le créneau d'excellence de la région dont le tourisme.

Il comble aussi le vide entre le projet Nordais et l'arrivée des premiers parcs dans le cadre du mille mégawatts (1000 MW) qui sont prévus pour la fin de 2006 seulement.

Bref, ce projet-là, même si c'est à petite échelle, et qu'il n'est pas parfait, on aurait aimé obtenir des engagements beaucoup plus larges, mais on l'a mentionné tantôt, toutes les négociations par rapport à ce projet-là ont été faites avant ou concurremment avec la naissance du TechnoCentre, il va quand même contribuer à permettre au TechnoCentre d'assumer une partie de sa mission, et on croit qu'il s'intègre, à notre avis, de façon harmonieuse avec les objectifs de la collectivité.

Sur ce, le TechnoCentre se montre favorable et appuie la réalisation du projet de 3Ci à Murdochville.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Bourdages.

Pour une meilleure compréhension de ce que fait le TechnoCentre, est-ce qu'il serait possible de nous dire qui travaille là, bien, pas les noms, mais je veux dire, qu'est-ce que vous faites actuellement, quel est votre agenda pour les prochaines semaines, les prochains mois, les prochaines années, et qu'est-ce qui, concrètement, est en ébullition chez vous.

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Bon, le TechnoCentre est quand même un organisme relativement très jeune, je l'ai mentionné tantôt.

Pour permettre aux gens de mieux saisir le rôle du TechnoCentre, je fais souvent référence, il faut voir un peu le TechnoCentre comme l'Association touristique régionale, mais voué au développement de l'éolien.

Bref, le TechnoCentre tente d'attirer chez lui les principaux acteurs ou futurs acteurs de la prochaine industrie qu'il faut faire naître.

On l'a mentionné, on a une soixantaine de membres et là-dedans, on est très fier, je le répète, de compter parmi ces membres-là, les acteurs majeurs qui disposent de l'expertise, si on parle des turbiniers; si on parle des promoteurs, ils disposent des capitaux. Et l'idée, c'est d'échafauder, tenter d'échafauder cette future industrie-là, ce qui n'est pas simple.

Notre vision des choses, à ce niveau-là, c'est d'abord – et puis si je vas trop en détail, vous m'interrompez, monsieur le Président – nous, on pense que d'abord, il y a un marché énorme, de près de cent milliards de dollars (100 MM\$), du côté nord-est américain, qui se présente au niveau de l'éolien, c'est une industrie qui connaît un taux de croissance extrêmement significatif à l'échelle planétaire, plus de trente pour cent (30 %) de progression année après année depuis les six (6) dernières années.

Et au moment où je vous parle, on constate que la majorité des industriels européens, qui sont les pionniers et les leaders dans cette industrie-là, sont en train de déménager progressivement leurs pénates du côté des États-Unis. Qu'on pense à GE qui a acheté Enron, qu'on pense à Vestas, qu'on pense aux autres joueurs majeurs, ils s'intéressent tous à cet immense marché-là.

Comment faire quand on veut intégrer cette industrie-là, il fallait essayer de solliciter un volume minimum d'éolien pour susciter un intérêt, et ce volume minimum là, c'est mille mégawatts (1000 MW). Pourquoi l'étaler dans le temps, toute chose étant relative, c'est pas beaucoup, mille mégawatts (1000 MW), et c'est à la fois beaucoup, l'étaler dans le temps, c'est permettre une intégration progressive des industriels, une transition des industriels vers cette nouvelle filière-là.

Mille mégawatts (1000 MW), aussi, c'est susciter un intérêt vis-à-vis les turbiniers, intérêt pour les turbiniers, je vous le cacherai pas, on est conscient que c'est pas un volume extrêmement significatif, mais on a beau dire, il y a des gens qui disent qu'ils vont en acheter de l'éolien, ils vont en acheter, mais là, les appels d'offres d'Hydro-Québec, ils sont lancés et ils vont être déposés en juin 2004. Ça fait que ça, c'est du concret.

Le TechnoCentre, pour assumer sa mission, échange régulièrement avec le gouvernement du Québec, avec les intervenants socioéconomiques locaux, la Conférence régionale des élus, Hydro-Québec, et on a travaillé très fort pour imposer un décret qui fait certainement pas l'affaire des turbiniers, mais qui impose une obligation minimale de contenu local. Et aussi, de mettre en place des infrastructures d'assemblage. C'est un acquis énorme.

Maintenant, on pense, nous, que c'est un peu comme lancer une navette vers Mars, c'est pas parce qu'on a lancé les appels d'offres qu'on va atteindre la cible. Il faudra s'assurer

qu'après qu'on ait mis le feu, que la navette soit suivie à chaque seconde et qu'on corrige le tir pour s'assurer qu'on va atteindre la cible.

L'objectif, c'est pas de mettre une éolienne au mètre carré en Gaspésie. L'objectif, le mille mégawatts (1000 MW), c'est d'avoir un volume minimum pour permettre d'acquérir une expertise, jeter des bases industrielles et après ça, être en mesure d'exporter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À ce niveau-là, est-ce que vous partagez l'inquiétude de certaines personnes qui sont venues nous dire qu'il est peut-être irréaliste de penser que les turbiniers vont venir s'implanter en Gaspésie?

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Il y a du vrai là-dedans.

En fait, quand on remonte l'histoire de l'éolien, on s'aperçoit que c'est les pays d'Europe occidentale qui sont les leaders là-dedans, et partout où l'industrie éolienne est née, elle est née d'une obligation gouvernementale, c'est simple.

Elle est née au Danemark de ça, ils ont le mérite de s'être intéressé à l'éolien il y a vingt-cinq (25) ans avant nous. Elle est née en Allemagne d'une volonté gouvernementale, et le dernier pays d'Europe à s'être intéressé à l'éolien, c'est l'Espagne, et on a dicté les règles, et dix (10) ans après s'être investi dans la filière éolienne, l'Espagne a réussi à créer trois mille (3000) emplois directs reliés au domaine de l'éolien et à obtenir quatre-vingt-dix pour cent (90 %) d'intégration de contenu local.

Et les choses sont ainsi faites, aujourd'hui, le groupe industriel Gamesa est intéressé à l'appel d'offres du mille mégawatts (1000 MW) d'Hydro-Québec.

Ça fait que c'est clair qu'il faut une volonté politique et gouvernementale, ça a été comme ça partout.

Et c'est sûr que, je pense que le gouvernement du Québec l'a démontré, parce qu'il a supporté le TechnoCentre, parce qu'il le finance, parce qu'il a lancé les appels d'offres, nous on garde le cap sur notre mission et c'est clair que si, demain matin, cette volonté-là s'effondrerait, il y aurait pas d'industrie et ça ferait l'affaire des industriels, je parle des turbiniers.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le fait qu'il y a une grande force d'attraction vers les États-Unis est probablement qu'ils sont en mesure de construire plus, des capacités, ils ont des besoins encore plus grands qu'ici, ça vous...

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Ça nous agace beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous agace beaucoup.

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Oui, ça nous agace, parce qu'on connaît le contexte du libre-échange nord-américain, on n'a pas toujours le sentiment que c'est bidirectionnel.

Le TechnoCentre est préoccupé par cette question-là et croit que – ses recommandations, du TechnoCentre, sont à l'effet d'abord de cibler sur deux (2) turbiniers plutôt que sur un, question d'avoir concurrence dans les prix et concurrence dans la technologie.

On pense, nous, le TechnoCentre, que le choix lors des appels d'offres devra être fait en fonction du turbinier qui est d'abord et avant tout un intégrateur horizontal plutôt qu'un vertical. Ce serait très dangereux d'opter pour une philosophie verticale puisqu'il y aurait risque, après la réalisation du mille mégawatts (1000 MW), que l'usine déménage ou elle ferme carrément. C'est pas ce qu'on veut. Ça fait qu'il faut qu'il soit horizontal.

Je pense que nous, le turbinier devrait aussi avoir une vision très claire en éolien, le moyen de ses ambitions et, dernier élément, représenter une espèce de garantie que les frontières nord-sud ne seront pas une contrainte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Les niveaux de quarante (40 %) et de soixante pour cent (60 %) qui sont dans les appels d'offres, est-ce qu'il est absolument nécessaire qu'un turbinier s'installe dans la région pour que ces niveaux-là soient atteints?

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Oh, je vous dirais que le seuil de quarante pour cent (40 %), c'est quand même un seuil minimum. Pour les turbiniers, c'est odieux. Eux, ils auraient mieux aimé, il faut comprendre qu'ils aimeraient mieux produire à partir de leurs usines existantes en Europe.

Et ce qui est un peu ironique, peut-être que ceux qui ont bénéficié de certains avantages ou de réglementation gouvernementale dans leur propre pays voudraient pas se les faire imposer ailleurs. Bon!

On comprend aussi que c'était peut-être plus intéressant de rajouter un quart de travail dans une usine existante que d'en construire une nouvelle, et on respecte aussi la logique qui fait que ça devient difficile demain matin, si à chaque pays du monde où je veux vendre une éolienne, je vais me faire imposer cette contrainte-là, ça devient impensable.

Mais compte tenu de l'immense marché nord-américain, compte tenu que tous ces gens-là sont en train de déménager leurs pénates, nous on pense que le moment est tout à fait opportun pour la collectivité québécoise d'imposer les règles et de saisir justement l'opportunité de se positionner sur un créneau en émergence qui est appelé à connaître une croissance extrêmement significative au cours des vingt (20) prochaines années.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous mentionnez dans votre rapport que le projet de Murdochville, les projets de Murdochville peuvent devenir le fer de lance du développement éolien en Gaspésie.

Vous partez de quoi pour ça? Compte tenu du fait, et vous l'avez bien dit, que ces projets-là sont émergés avant la création du centre et que même s'il y a eu des contacts avec le promoteur, c'est peut-être limité par rapport à ce que vous entretenez vis-à-vis le futur, comment ça peut devenir le fer de lance?

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Oui. Il y a rien de paradoxal, par contre ça nécessite une explication, comment un projet de 3Ci n'est pas contraint à un minimum de contenu local peut contribuer ou faire l'affaire du TechnoCentre, mais j'ai énoncé certains des éléments tantôt.

Entre le projet Le Nordais et la concrétisation du premier deux cents mégawatts (200 MW), du mille mégawatts (1000 MW) prévu livré en décembre 2006, qui est un scénario optimiste, il y avait un vide pour le TechnoCentre énorme, et on a perdu notre position de leader canadien, en termes de production d'énergie éolienne, le Québec, au détriment de l'Alberta. C'est un autre élément positif.



Vous savez, on a beau être contraint à quarante pour cent (40 %) minimum de contenu local, j'explique souvent aux gens que le promoteur, je veux dire, il va certainement coucher ici, manger ici, faire le plein ici, acheter son béton ici, bref, il y a un minimum incontournable qui, économiquement, fait que tu as intérêt.

C'est sûr qu'on aurait aimé saisir l'opportunité de ce projet-là pour peut-être tout de suite lancer une usine de pales ou peut-être une usine d'assemblage. Malheureusement, pour des raisons je pense compréhensibles et assez évidentes, on n'a pas pu peut-être s'arrimer autant qu'on l'aurait souhaité, mais ça en fait quand même pour moi un projet intéressant, qui va dynamiser et puis on est tout à fait d'accord que ce projet-là constitue un acquis important pour l'ensemble de la collectivité, et puis il permet au TechnoCentre d'assumer une partie de sa mission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a un élément que vous avez souligné dans votre présentation aujourd'hui qui peut surprendre certaines personnes, qui peut nous surprendre aussi, le fait qu'on dit qu'il est prévu que dans vingt (20) ans, après le contrat, que les projets, il va y avoir un démantèlement.

Cette vision-là est un peu apocalyptique dans le sens de dire, à quoi sert de faire tout ça si on pense à un développement à long terme d'un territoire.

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Oui. En fait, j'aurais pu m'abstenir à ce niveau-là, mais quand même, je peux juste vous souligner que ça démontre que le TechnoCentre est très très sensible à tout ce qui concerne l'environnement.

Des cimetières d'éoliennes, il y en a ailleurs, on en a vu en Californie, des technologies qui étaient désuètes ou des gens – c'est pas ce qu'on souhaite, évidemment, que le projet meure après vingt et un (21) ans, mais il faut quand même comprendre que, juste au niveau du contrat lié avec Hydro-Québec, il pourrait ne pas être renouvelé au bout de vingt et un (21) ans.

Il y a une préoccupation à ce niveau-là, du côté du TechnoCentre, de faire en sorte que si jamais le contrat est pas renouvelé, si la technologie est pas mise à jour, qu'on se réveille pas avec des éoliennes qui vont devenir décolorées, rouillées, qui tournent plus, et je pense que c'est très important de se préoccuper, ça occupe notre préoccupation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bourdages, c'était ma dernière question, merci.

**PAR M. ÉVANGÉLISTE BOURDAGES:**

Merci.

---

**MARC CARON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais à monsieur Marc Caron, s'il vous plaît, de s'avancer.

**PAR M. MARC CARON:**

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Caron.

**PAR M. MARC CARON:**

Bonjour à tout le monde.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends, monsieur Caron, que vous n'aviez pas présenté de mémoire et que vous venez nous faire une présentation verbale?

**PAR M. MARC CARON:**

Oui, j'en ai laissé une copie, de ma présentation.

Alors je vais me présenter, moi, c'est Marc Caron, je suis un citoyen du côté nord de la Gaspésie.

Mon historique personnel, moi j'ai vingt et un (21) ans d'expérience en énergie électrique, j'ai été répondant pour une licence d'entrepreneur général en administration, en sécurité et en technique dans la distribution d'énergie, une sous-station de distribution d'énergie, lignes aériennes, lignes souterraines de distribution.

Mon intérêt au projet, c'est suite à la demande énergétique pressante, du choix d'énergie verte disponible chez nous et à l'opportunité de la diversification de l'économie pour le bien de nos collectivités concernées.

L'éolien représente une exploitation durable, avec un impact minime sur l'environnement. Pour donner un exemple, la production de pétrole en Alberta, pour un baril de brut, on détruit six (6) barils d'eau potable et on se plaint de la sécheresse en Alberta.

Une centrale au gaz, ça équivaut pratiquement à la même rentabilité que l'éolien.

Dans mes expériences, j'ai été membre du Club électrique du Québec et participé à quelques rencontres de ce regroupement d'entreprises de fournisseurs de biens et services en développement énergétique.

Entre autres, j'ai assisté à la présentation du Plan de développement de notre société d'État Hydro-Québec horizon 1998-2002 présenté par monsieur Roger Lanoue et monsieur Robert Benoît. La grande préoccupation était la faible hydroélectricité; les solutions ultimes de rechange, il y avait les polluantes, le charbon, le gaz, mazout, nucléaire, il y avait les non-polluantes, l'énergie verte, il y avait l'hydroélectricité...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Caron, pouvez-vous peut-être rapprocher le microphone, on va vous entendre un peu mieux. On me fait signe, à l'arrière de la salle, qu'on vous entend pas.

**PAR M. MARC CARON:**

OK. Dans les non-polluantes, il y a l'hydroélectricité, il y a l'éolien, il y a les courants marins, qui avaient été discutés lors de ce plan de développement là.

Lors de la présentation de ce plan de développement, les coûts de construction des travaux hydroélectriques avaient été identifiés par les ingénieurs d'Hydro-Québec à deux point cinq cents du kilowattheure (2,5 ¢/kWh). Les coûts des entrepreneurs en grands travaux étaient de trois point cinq cents du kilowattheure (3,5 ¢/kWh), en 1998, et par cette différence, les dirigeants de la société d'État ont retardé la mise en oeuvre de ses vastes chantiers.

Entre temps, il y a eu les revendications territoriales, ça fait que les coûts sont augmentés, j'avance le chiffre de six cents du kilowattheure (6 ¢/kWh), c'est approximativement ça, peut-être un peu plus.

Mes préoccupations liées au projet. Concernant la faune et la flore, chaque jour disparaissent des espèces végétales, animales sur la planète, et ce causé par l'utilisation d'énergie fossile et thermique.

L'énergie éolienne a un impact très minime comparativement à celles mentionnées ci-haut; celle-ci ne requiert que l'implantation des infrastructures et un impact visuel dont le tourisme ne négligera pas, surtout pour des petits parcs.

Si on revient à cette audience qui requiert pour le parc du mont Miller, les impacts de travaux de déboisement. En comparative des coupes forestières sur ce territoire, l'impact environnemental en déboisement sera très modéré, parce que ces travaux seront exécutés selon les règles de l'art, peu importe qui les fera. Parce qu'en énergie, il y a un grand souci pour l'environnement; les travaux qui sont exécutés en énergie sont très bien contrôlés.

Pour ce qui est de la faune avienne, l'espèce menacée, la grive de Bicknell. Lors des coupes forestières, y a-t-il un souci pour ces espèces menacées. À ma connaissance, non, aucunement.

Les grands cervidés, lors des coupes forestières, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation pour la destruction de leur habitat. Il y a une certaine mesure, lors des coupes forestières, on laisse des bandes forestières normalement non accessibles aux coupes. Mais surtout dans les coupes forestières, ici en Gaspésie, les plateaux, les sommets de montagne ont tous été coupés, ils ont été mis à blanc. C'est des endroits où la grive de Bicknell était et doit avoir retourné, la végétation est reprise.

Dans l'impact visuel, selon moi, vaut mieux voir des éoliennes produire de l'énergie verte que de voir du gaz naturel, de voir des centrales au gaz, si on continue de détruire l'environnement.

Le point le plus important, l'impact humain et économique. Concernant la fabrication des composantes d'une telle industrie, construire, implanter cette industrie, c'est un minimum de cinq (5) ans. Présentement, sur ce projet, il y a aucun impact de prévu sur le territoire, je me posais la question: devons-nous refuser ce projet. Ma réponse est non, car la demande d'énergie est pressante et les tarifs d'achat par Hydro-Québec sont profitables au développement durable de cette forme d'énergie.

En plus, j'ajoute une note que les provinces voisines font déjà des commandes d'approvisionnement chez les fabricants les plus performants. Il y a un besoin d'énergie pressant, en Amérique du Nord.

Ça fait que si l'Ontario en demande pour dix mille mégawatts (1000 MW), l'autre en demande pour un deux mille (2000 MW), si on continue à piétiner ici, en Gaspésie, il y aura même pas de livraison, on pourra même pas avoir de livraison avant peut-être bien dix (10) ans du produit. Ça fait que ça va être certain qu'il y en aura pas.

Ce sera pas les empêchements, les critiques, les règlements qui vont avoir empêché, c'est qu'on va avoir retardé sur les commandes.

L'impact humain pour la construction. L'impact humain est pratiquement nul pour le territoire local d'implantation, suivant la construction.

Les prévisions d'emploi sont pratiquement inaccessibles à la main-d'oeuvre du territoire et ce, concernant les règlements de la Commission de construction du Québec qui a une délimitation de la région qui s'étend sur une distance de six cents kilomètres (600 km), jusqu'aux limites sud du Bas-Saint-Laurent, qui est hors territoire pour ce projet.

De plus, la délivrance de cartes de compétence a été restreinte dans le passé par l'absence de projets d'envergure sur notre territoire. Notons que la CCQ préconise l'emploi local partout; si tu travailles à Montréal, ils vont prendre l'arrondissement de Montréal, si tu travailles à Québec, ils vont prendre l'arrondissement de Québec.

Dans l'exemple, le seul projet d'envergure réalisé au nord de la Gaspésie a été celui des années 70 à 74, ici à Murdochville, qui était la modernisation des installations de la mine. À cette époque, la CCQ, de pair avec les grandes centrales syndicales, a délivré des cartes de compétence à qui en voulait.

La solution pour pallier à ce problème, c'est: les règlements de la CCQ doivent être amendés pour pallier à ces irritants dits locaux, régionaux.

Pour l'exploitation, l'impact économique est surévalué en ce qui concerne les emplois. Les promesses similaires ont été faites sur le projet Le Nordais et ne se sont pas réalisées telles que projetées.

La phase de démantèlement. Personnellement, je n'y crois pas parce qu'après vingt et un (21) ans d'exploitation, des structures de bonne qualité seront encore en bon état moyennant un léger entretien.

L'innovation et la recherche nous permettra d'améliorer la performance de ces équipements; même au niveau mondial, ça va s'améliorer. À ça, j'ajoute que le succès est toujours en construction.

La qualité des vents! Le nord de la Gaspésie possède le meilleur site de la préparation à la transformation de l'énergie éolienne. Accessible maintenant en quantité limitée au moindre coût.

J'ai vu, à travers la documentation que j'ai pris connaissance, qu'on parlait des territoires des Premières Nations. On disait qu'il y avait trois (3) bandes de MicMacs sur le territoire. Les communautés du nord de la Gaspésie sont beaucoup plus Montagnaises, Innus, que MicMacs.

En conclusion, je recommande de modifier les irritants qui ont attiré à l'impact humain et économique. Je recommande le projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Caron.

Je vous demanderais, vous parliez des contraintes qu'amenait la réglementation finalement vis-à-vis les métiers de la construction, est-ce que c'est le principal irritant vis-à-vis les retombées locales?

**PAR M. MARC CARON:**

Dans les retombées locales, les emplois gérés par la construction sont ceux qui représentent le plus dans l'économie, parce que sur le projet mentionné ici, les composantes viennent d'ailleurs, le transport, il y a peut-être du transport parce qu'on a des très bons transporteurs, tous nos forestiers, l'ouvrage est quand même restreint, ils peuvent quitter la forêt pour en transporter des éoliennes, eux autres, là.

Les emplois les plus rémunérés sont au niveau de la construction. Il reste les compétences, mais nous autres, comme on dit souvent, celui-là qu'on trouve pas bon, qui travaille avec nous ici en Gaspésie, il s'en va à Montréal et c'est un bon à travers la gang! Ça fait que des compétences, on en a ici, on est habitué.

Les Gaspésiens sont habitués de vivre avec la mer, la forêt. Ça fait que quand tu pars avec un équipement sur la mer, tu es tout seul; quand tu pars avec un bateau, c'est des équipements qui sont sophistiqués aujourd'hui, et puis le pauvre commun des mortels, il s'en va avec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À long terme, si on excepte la construction, je comprends très bien votre point de vue, à long terme, au niveau de l'entretien de ces équipements-là et tout ça, est-ce que pour vous, ça offre des perspectives, vous qui avez travaillé dans le domaine de l'électricité?

**PAR M. MARC CARON:**

C'est certain que c'est des emplois techniques, c'est plus des emplois de techniciens, peut-être une équipe de maintenance en cas de bris, ce serait même pas en permanence. Parce que c'est équipements-là sont à la fine pointe de la technologie, il y a une garantie de cinq (5) ans, et je suis pratiquement assuré que ce sera pas touché avant cinq (5) ans.

Et puis c'est pas le verglas qui va les mettre à terre, là, c'est pas les verglas qu'il y a ici qui vont mettre ces équipements-là à terre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que votre présentation, on pourrait l'appliquer à l'ensemble des projets qui vont venir dans le cadre de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW)?

**PAR M. MARC CARON:**

Oui, on n'a pas le choix.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous présenteriez la même chose.

Merci beaucoup, monsieur Caron.

**PAR M. MARC CARON:**

Merci.

---

**DAVID BLANCHETTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais à monsieur David Blanchette, s'il vous plaît, de s'approcher.

Bonsoir monsieur Blanchette.

**PAR M. DAVID BLANCHETTE:**

Bonsoir monsieur Harvey. Tout le monde vous a appelé monsieur le Président, mais comme on est chaleureux en Gaspésie!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie! Je comprends encore mieux mon nom que monsieur le Président.

**PAR M. DAVID BLANCHETTE:**

Donc je suis premièrement déçu de voir qu'il y a pas plus de citoyens que ça ici de Murdochville pour les audiences publiques.

Moi-même étant nouveau résident depuis le mois d'août, j'ai vécu à Québec dans les dernières années, et puis ce qui m'intéressait particulièrement sur ce projet-là, sur les audiences publiques sur les éoliennes, c'était le fait qu'on a mentionné que c'était une audience publique sur la pollution visuelle des éoliennes.

Pollution visuelle des éoliennes, j'aimerais souligner quelque chose, moi ici, à Murdochville, qui me frappe depuis le mois d'août – est-ce que c'est la première fois que vous venez ici, en Gaspésie, monsieur Harvey?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non.

**PAR M. DAVID BLANCHETTE:**

OK. Êtes-vous passé à Murdochville en été?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je suis déjà venu, mais ça fait une vingtaine d'années.

**PAR M. DAVID BLANCHETTE:**

Alors ici, à Murdochville, en été, c'est laid, extrêmement laid. Les montagnes ici qui nous entourent ne sont pas jonchées d'arbres, elles sont jonchées de roches, parce que les montagnes ont été plumées, c'est carrément le cas de le dire.

Donc quand je parle de pollution visuelle, je viens, moi ici, en tant que citoyen, pour approuver ce projet-là d'éoliennes, mais pas à n'importe quel prix.

Bien sûr, comme l'a mentionné monsieur Clavet tout à l'heure, ce serait dommageable de voir un tel projet et les futurs projets de construction d'éoliennes ici à Murdochville se faire avec des pièces et des fabrications qui viennent de l'extérieur, puisque de la main-d'oeuvre ici en Gaspésie, il y en a, et de la main-d'oeuvre qualifiée, il y en a qui provient de la Gaspésie et qui sont présentement dans les grands centres, qui attendent juste d'avoir une place ici en Gaspésie pour revenir y travailler et s'installer.

Et puis je fais peut-être du coq-à-l'âne parce que j'avais rien de préparé du tout...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.



**PAR M. DAVID BLANCHETTE:**

... mais je reviens sur la pollution visuelle, étant donné que monsieur Clavet a parlé des points importants, et je ne reviendrai pas là-dessus, alors pollution visuelle, quand je fais le tour ici des installations de Murdochville, la première des choses, je vous signalais tout à l'heure les montagnes qui ont été rasées, alors ce qui donne un coup d'oeil très désagréable, comparativement à une éolienne qui tourne au vent.

Deuxième des choses, on a des installations que Noranda a laissées ici, dans les dernières années. On parle d'un gros tuyau de transport de matières liquides et sablonneuses, ici dans le fond de la ville, qui contourne la ville et qui, à l'heure actuelle, ressemble à un gros paquet de déchets en ligne, jusqu'au fond de la vallée de Murdochville. Donc en frais de pollution visuelle, c'est beaucoup plus intéressant de voir une éolienne tourner au vent que ça.

Deuxième des choses, il y a plusieurs installations, dans la ville de Murdochville même, qui sont déplaisantes à voir à l'oeil nu parce que, bon, c'est en décrépitude, il y a des édifices en décrépitude, et puis il y a des endroits qui ont été laissés à l'abandon, des terrains de tennis, des coins de verdure.

Il y a un parc et bon, l'an passé, de la façon dont je l'ai examiné, bon, ça manque un petit peu de coups de pinceaux, ça manque un petit peu d'entretien, donc en frais de pollution visuelle, quand on s'attarde à Murdochville, je pense qu'il y a pas lieu de s'inquiéter à voir une éolienne tourner sur le dessus d'une montagne comparativement à ce qui existe déjà ici dans la région, en frais de pollution visuelle.

Et puis ceci étant dit, je reviens sur le fait que les éoliennes vont se faire construire en grande partie à l'extérieur, on attend ici, en Gaspésie, depuis des années, des années et des années, que la première, la deuxième et la troisième transformations se fassent en frais de produits de la mer et produits forestiers, alors je pense qu'il serait grandement temps que la fabrication de nouvelles technologies se fasse ici, en Gaspésie, avec nos gens.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Blanchette, de votre témoignage.

D'abord, je voudrais vous remercier parce qu'effectivement, on s'est rendu compte, comme Commission, qu'il y avait pas beaucoup de résidents de Murdochville qui participaient, bien, il y en a au moins un, et je pense qu'on l'apprécie, et je vous remercie.

**PAR M. DAVID BLANCHETTE:**

Merci.

---

**DROIT DE RECTIFICATION  
ROBERT VINCENT – ROBERT DEMERS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a terminé la liste de ceux qui s'étaient inscrits pour présenter des mémoires ou faire des présentations verbales. Par contre, je vous avais indiqué au début qu'il y avait possibilité de rectification des faits, et on a quelqu'un qui s'est inscrit pour ce faire.

Ça fait que je vous rappelle que la rectification des faits n'est pas un endroit pour contrer l'opinion des autres, chacun a droit à son opinion, c'est simplement pour rectifier des choses qui ont pu être mentionnées et qui n'apparaissent pas exactes pour celui qui vient faire la rectification.

Donc j'inviterais monsieur Vincent, le promoteur, et monsieur Demers, son consultant, à venir en avant de la salle et de nous présenter cette rectification, s'il vous plaît.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Alors bonsoir monsieur le Président, Robert Demers, SNC-Lavalin, auteur de l'étude d'impact sur l'environnement.

Il y a deux (2) points entre autres que je voudrais rectifier. D'abord, une déclaration du Club des ornithologues de la Gaspésie, qui faisait état qu'on ne parlait strictement que de grive à joues grises au niveau des inventaires. Nous avons présenté, lors de la première séance d'audience publique, le fait qu'il y avait eu une inversion à ce moment-là, et qu'il s'agissait vraiment de grive de Bicknell. Donc ça, c'est pour rectifier ce point-là.

Deuxième point, c'est au niveau de la SÉPAQ, la SÉPAQ qui a déclaré qu'il y avait pas eu de travail de fait avec eux pour améliorer la disposition des éoliennes. Il y a eu deux (2) rencontres qui ont eu lieu le 13 et le 28 mai 2003, à laquelle était présente la SÉPAQ, et où on avait illustré les plans d'implantation préliminaires des deux (2) parcs d'éoliennes, et plus particulièrement celui de Copper puisque ça les concerne.

Et suite à ça, on a apporté des modifications qu'on leur a représentées, de façon à éliminer complètement les impacts à partir du lac Adam. Les éoliennes ont été déplacées à une

distance de quelques kilomètres, de façon à s'assurer qu'elles ne soient plus visibles du lac Adam. Donc il y a eu un travail de fait avec eux en ce sens-là.

Et aussi, ils parlaient de consultation, la Loi sur les terres publiques oblige, lorsqu'on s'implante, on plante un projet sur des terres publiques où il y a un utilisateur qui est tel que la SÉPAQ, que ces gens-là soient consultés et qu'on ait leur appui. Il y a eu consultation sur le premier bloc d'éoliennes et à ce moment-là, il y avait même eu une acceptation de la part de la SÉPAQ sur seize (16) éoliennes d'implantées sur leur territoire.

Donc il y a eu consultation et il y a eu acquiescement.

Donc c'est les points que moi, je voulais rectifier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bonsoir monsieur le Président, Robert Vincent, président de Énergie éolienne du mont Copper, Énergie éolienne du mont Miller et de 3Ci.

Petit commentaire, c'est pas tellement une rectification...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah bien, si c'est pas une rectification, monsieur Vincent...

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

C'est une rectification de la version écrite du mémoire de la MRC.

Donc ce qui s'est dit, c'était que 3Ci devrait continuer à travailler avec le TechnoCentre, ce qui est écrit ici, c'est: "Selon nous, le promoteur aurait dû travailler avec le TechnoCentre".

Et ma rectification est à l'effet qu'on a effectivement travaillé avec le TechnoCentre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je le reçois bien. D'ailleurs, je vous mentionnerai qu'on avait eu la rectification de la part du président de la MRC.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Excellent. C'est tout ce que j'avais, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

Comme le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement le prévoit, la Commission devra déposer son rapport au ministre de l'Environnement au plus tard quatre (4) mois après le début des mandats, soit le 8 avril prochain.

Cependant, la Commission pourrait déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés. Je rappelle qu'il n'y aura qu'un seul rapport pour les deux (2) projets et qu'il fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard des projets à l'étude.

Après le dépôt du rapport de la Commission, le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

Bien que la Commission préfère recevoir les commentaires et les points de vue au cours des séances publiques, nous prenons en considération évidemment ceux qui parviennent par écrit en cours de mandat. Toutefois, la date limite pour ce faire, dans le cas de notre audience, est fixée au 27 janvier. Tout cela pour nous donner le temps de faire notre propre analyse.

Je rappelle également que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale des projets à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

Parallèlement à l'analyse menée par la Commission, le ministère de l'Environnement réalise son analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse du ministère de l'Environnement que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation des projets avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de les refuser.

En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice a pu se dérouler dans un climat serein et respectueux.

Je remercie d'autant plus du fait qu'on a dû changer notre agenda et retarder cette séance.

Je remercie évidemment le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture.

Je remercie grandement la Municipalité de Murdochville et les Chevaliers de Colomb qui nous ont permis de tenir des séances publiques dans la communauté et dans une salle qui, soit dit en passant, n'a pas à rougir des salles que nous avons habituellement.

Merci à tous les participants et enfin, merci au personnel de la Commission et à celui du ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration.

Je déclare donc cette deuxième partie de l'audience terminée. Merci bien et bonne fin de soirée, bon retour!

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que la preuve qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.